



Bulletin Officiel

N° 5828 Mercredi 03 Avril 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DE SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 5-9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING « 2019-1 » 10-14

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ATTIJARI LEASING – AGO - 15
 S.P.D.I.T - SICAF – AGO - 16
 SICAV SECURITY – AGO - 17
 CAP OBLIG SICAV – AGO - 17

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ATTIJARI LEASING 18-19
 S.P.D.I.T - SICAF – 20-21

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISO – EMIRATIE SICAV 22-23
 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 24-25

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISO – EMIRATIE SICAV 26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- MODERN LEASING
- SPDIT SICAF
- CAP OBLIG SICAV
- SICAV SECURITY

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- ENNAKL AUTOMOBILES

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باسْت ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le Jeudi 25 Avril 2019 à 10 heures au siège de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2018.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2018;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2018;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2018;
6. Reclassement des réserves spéciales de réinvestissement;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2018;
8. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2018;
9. Fixation des rémunérations des membres du comité d'Audit Interne et du comité risque pour l'exercice 2019
10. Désignation de membres du Conseil d'Administration pour la période 2019 -2021 :
11. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés
12. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

« S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le **jeudi 18 avril 2019 à 9 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E. », Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2018.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration.
7. Rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne.
8. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs
9. Renouvellement de mandat d'administrateurs.
10. Pouvoirs à donner.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV SECURITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997
Siège social: 25, rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de **SICAV SECURITY** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **lundi 22 avril 2019 à 9 heures** à son siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 ;
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2018 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Renouvellement du mandat des administrateurs.

2019 - AS - 255-01

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

CAP OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 27 novembre 2000
Siège social: 25, rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de **CAP OBLIG SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **lundi 22 avril 2019 à 8 heures 30 minutes** à son siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 ;
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2018 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Renouvellement du mandat des administrateurs.

2019 - AS - 256-01

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 25 avril 2019.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2018 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes , établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers :

1-Approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque conclue en mars 2018 avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

3-Approuve le contrat conseil conclu en juin 2018 avec *ATTIJARI FINANCES & ATTIJARI INTERMEDIATION* au titre de l'émission d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser un montant de 1 000 000 Dinars, à prélever sur le compte « Réserve spéciale de réinvestissement », au niveau du compte report à nouveau, devenu disponible. Ce compte figure parmi les capitaux propres d'Attijari Leasing antérieurement à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :
D'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

(Montant en Dinars Tunisien)

<u>Proposition Affectation du Résultat 2018</u>	
Résultat Net 2018	5 593 392
Report à Nouveau	2 390 570
Réserves spéciale de réinvestissement reclassées / exce 2011 (distribution en franchise de R/S)	1 000 000
Bénéfice disponible	8 983 962
Réserve légale de 5% et limitée à 10% du capital	188 654
Réserves spéciales réinvestissements	2 500 000
Dotations à un Fonds Social	150 000
Bénéfice distribuable	6 145 308
Dividendes (1,2D par action) :	3 300 000
Dividende en franchise de retenue à la source : 1 000 000 dinars	
Dividende soumis à la retenue à la source : 2 300 000 dinars	
Report à nouveau	2 845 308

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le 26 juin 2019

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2018 à 80 mille dinars et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit Interne au titre de l'exercice 2019 à 15 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2019 à 15 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire **nomme les administrateurs** suivants pour la **période 2019-2021** :

.....

.....

NEVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. – SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Projet de résolutions de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. – SICAF » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 avril 2019.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2018.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- Monsieur Pierre CASTEL
- Monsieur Mohamed Ali BAKIR
- Monsieur Michel PALU
- Monsieur Mongi MAMI
- Monsieur Sélim RIAHI

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2021.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

- Suite -**SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2018 :

RESULTAT NET AU 31/12/2018		<u>24 243 355,648</u>
<i>Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial</i>		-900 000,000
RESULTAT DISPONIBLE		<u>23 343 355,648</u>
RESULTATS REPORTEES		3 122 412,968
	RELIQUAT 1	<u>26 465 768,616</u>
<i>Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau devenu disponible</i>		0,000
BENEFICES DISTRIBUABLES		<u>26 465 768,616</u>
DIVIDENDES 2018		16 800 000,000
	RELIQUAT 2	<u>9 665 768,616</u>
RESULTATS REPORTEES 2018		<u>9 665 768,616</u>

Soit un dividende de 0,600 dinar par action, ou 60% du nominal.

La mise en paiement s'effectuera à partir

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**TUNISO-EMIRATIE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2019**PREMIERE RESOLUTION** :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de TUNISO-EMIRATIE SICAV arrêtés au 31 décembre 2018,
- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes concernant les états financiers de TUNISO- EMIRATIE SICAV arrêtés au 31 décembre 2018,

approuve sans réserve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2018 et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation	3 908 026,861
Régularisation du résultat d'exploitation	277 874,575
Sommes distribuables exercice 2018	3 630 152,286
Report à nouveau 2017	97,842
Total sommes distribuables 2018	3 630 250,128
Dividendes	3 629 853,870
Report à nouveau	396,258

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2018 à **5,505 dinars par action** et d'affecter le reliquat au compte report à nouveau.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **11 avril 2019** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
 - soit sous forme de réinvestissement en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 11 avril 2019 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.
- Les actionnaires auront jusqu'au **10 avril 2019** pour faire le choix ; passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration, réuni en date du 24 avril 2018, relative à la cooptation de M. Rochdi ABDENNADHER au poste d'administrateur en remplacement de M. Lassaad DELLAGI et renouvelle son mandat pour une période de trois années qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants :

- La société Rapid Recouvrement représentée par M. Mourad MELLOULI,
- La société BTE SICAR représentée par M. Sami HEDHILI,
- La BTE représentée par M. Taoufik KHEMISSI,
- M. Hédi BAYAR,
- M. Abdelhamid Amor SASSI.

et ce, pour une période de trois années qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir des jetons de présence d'un montant net de 2500 dinars par administrateur au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2019**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2018 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2018 conformément à la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2018	5 728 903,623
Réintégration report exercices antérieurs	822,776
Total sommes distribuables	5 729 726,399
Dividendes à distribuer	5 729 632,476
Report à nouveau 2018	93,923

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2018 à **4,854 dinars** par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'ATTIJARI BANK à compter du **20 mai 2019**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2021:

- Monsieur Mohamed MOUSSA,
- Monsieur Abdelkader TRAD.

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Madame Maya GHORBEL de son poste d'administrateur et constate que le nombre des membres du Conseil d'Administration reste supérieur au minimum légal. Désormais, le Conseil d'Administration sera composé des membres suivants :

Membres	Mandats
Monsieur Mohamed MOUSSA	2019-2021
Monsieur Abdelkader TRAD	2019-2021
Monsieur Khaled HATTAB	2018-2020
Monsieur Salem DAHMANI	2018-2020
La Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires	2018-2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Monsieur Aymen EL ABED pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Le Commissaire aux Comptes exercera ses fonctions dans les conditions déterminées par la loi et les statuts. Sa rémunération sera fixée selon la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISO-EMIRATIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

En application de la 3^{ème} résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 avril 2019, TUNISO- EMIRATIE SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2018 :

un dividende de 5,505 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **jeudi 11 avril 2019** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 11 avril 2019 ; la solte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **mercredi 10 avril 2019** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	181,258	181,285		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	123,476	123,495		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,823	104,837		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	108,761	108,780		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	108,539	108,557		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	103,008	103,028		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,256	105,270		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,655	43,660		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,186	30,188		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,140	16,142		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,812	117,825		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,146	1,146		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,015	107,029		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,645	10,646		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	148,242	148,268		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,841	10,841		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,664	1,666		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,013	59,022		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,197	127,272		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,829	116,945		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	133,827	134,189		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	496,063	496,840		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	126,014	126,249		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	131,381	131,896		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	129,786	130,022		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	110,212	110,423		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	108,297	108,695		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	166,590	166,245		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	99,542	99,370		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	113,903	113,853		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	173,018	173,923		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	146,416	147,006		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,443	108,279		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,285	22,401		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2025,143	2041,526		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	123,092	123,530		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,435	159,951		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	195,729	197,312		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,978	17,921		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,698	2,759		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,390	2,433		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,893	76,822		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,205	1,203		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,181	1,181		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,149	1,141		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,122	1,111		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	120,064	121,973		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,302	128,881		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1111,469	1135,062		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,639	11,855		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,295	10,378		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	97,058	97,524		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	110,755	110,770
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,317	104,327
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,246	107,262
56 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,251	105,266
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	107,108	107,126
58 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,227	109,241
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	107,363	107,379
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	103,496	103,511
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,876	104,883
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	107,379	107,397
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	109,742	109,761
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,850	106,862
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,311	105,323
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	100,786	100,800
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	106,037	106,047
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	105,560	105,577
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	106,288	106,300
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,264	107,275
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,431	105,447
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,902	104,916
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,404	107,422
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	104,192	104,204

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,108	105,119
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,166	106,183
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	106,978	106,992

FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE

78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	103,255	103,430
----	-------------------	----------------	----------	---	---	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	58,853	58,927
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	97,819	98,384
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,628	18,629
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	288,289	289,646
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2479,875	2479,822
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,431	75,296
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,184	58,176
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	115,555	115,710

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,419	11,430
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,016	14,030
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,743	16,766
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,203	14,243
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	153,025	153,960
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,578	8,639
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	118,384	117,514
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	82,802	82,488
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	83,650	83,250
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,528	99,661
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	102,060	102,453
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	95,519	95,083
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,113	10,194
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	98,422	98,060
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	159,160	159,546

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	109,007	107,190
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,435	113,172
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,125	119,628
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	200,339	203,965
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	185,367	187,386
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	162,409	163,642
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,718	24,229
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	142,345	144,206
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	136,531	138,740
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9109,463	9181,435
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1059,766	1067,767
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5965,053	5949,467
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5281,415	5317,314
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	92,198	91,188
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5049,485	5054,270
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,923	9,913

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	119,294	119,017
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 674,629	11 746,135
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIERImmeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériéswww.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tnLe Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société MODERN LEASING publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes. Mr. Tarek ZAHAF et Mme Sana JAMOSSI DERBEL.

BILAN ARRETE AUX 31/12/2018

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Liquidités et équivalents de liquidités	1	7 524 949	4 888 032
Créances sur la clientèle	2	352 487 240	329 742 187
Créances de Leasing : encours financiers		351 263 380	317 524 173
Moins : provisions 1		<10 777 600>	<9 718 782>
		340 485 780	307 805 392
Créances de Leasing : impayées		26 792 014	18 365 839
Moins : provisions 2		<16 905 835>	<12 443 019>
		9 886 178	5 922 820
Créances de leasing encours		2 115 282	16 013 976
Portefeuille titre de placement		0	0
Portefeuille titres d'investissement	3	7 107 530	6 702 266
Titres d'investissement		8 047 706	7 293 843
Moins : provisions 3		<940 176>	<591 577>
Valeurs immobilisées	4	2 189 315	1 814 405
Immobilisations propres		5 416 696	4 789 269
Moins : Amortissement		<3 227 381>	<2 974 864>
Autres Actifs	5	12 370 565	24 621 099
TOTAL DES ACTIFS		381 679 599	367 767 989

BILAN ARRETE AUX 13/12/2018

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u>				
PASSIFS				
Dettes envers les établissements financiers			0	207 662
Dettes envers la clientèle	6		1 752 064	4 444 126
Emprunts et dettes rattachées	7		324 343 428	295 441 741
Fournisseurs et comptes rattachés	8		14 704 630	20 335 305
Autres passifs courants	9		2 664 883	4 021 605
<i>Total des passifs</i>			343 465 005	324 450 439
CAPITAUX PROPRES				
Capital social			35 000 000	35 000 000
Réserves légales			1 490 146	1 316 954
Autres réserves			4 300 539	3 445 539
Réserves pour fonds social			306 282	236 220
Résultats reportés			440 646	180 306
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>			41 537 613	40 179 019
Résultat de l'exercice			<3 323 019>	3 138 531
<i>Total des capitaux propres après résultat</i>	10		38 214 594	43 317 550
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			381 679 599	367 767 989

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AUX 31/12/2018**(En dinars tunisiens)****Note 31/12/2018 31/12/2017****ENGAGEMENTS DONNES**

Engagement de financement en faveur de la clientèle 19.1	19 564 581	32 130 514
Engagements sur titres	0	0
Engagements donnés	19 564 581	32 130 514

ENGAGEMENTS RECUS

Garanties Reçues 19.2	2 500 000	3 269 590
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs 19.2	60 788 516	56 332 630
Valeurs des biens, objet de leasing 19.2	309 400 985	287 025 168
Engagements reçus	372 689 501	346 627 388

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Emprunts obtenus non encore encaissés	5 000 000	5 000 000
Engagements réciproques	5 000 000	5 000 000

ETAT DE RESULTAT (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018)

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Intérêt de crédit-bail		34 354 886	30 130 401
Autres produits d'exploitation		2 783 072	2 315 959
Variation des produits réservés		<784 250>	<484 981>
Charges financières		<27 687 608>	<18 481 901>
Produits financiers		285 513	259 346
Produits nets	11	8 951 613	13 738 826
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Charges de personnel	12	<3 858 828>	<3 441 939>
Dotation nette aux provisions pour créances douteuses	13	<4 737 385>	<2 431 945>
Dotations sur titres	3	<348 599>	<10 409>
Dotations aux amortissements des immo propres	14	<252 516>	<225 428>
Dotations pour risques et charges		0	<100 000>
Autres charges d'exploitation	15	<3 039 637>	<3 052 794>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<12 236 966>	<9 262 516>
Résultat d'exploitation		<3 285 353>	4 476 310
Autres gains ordinaires	16	92 781	150 418
Autres pertes ordinaires		<41 762>	<7 587>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<3 234 334>	4 619 141
Impôt sur les sociétés	17	<83 385>	<1 295 533>
Contribution sociale de solidarité	17	<300>	0
Résultat des activités ordinaires après impôt		<3 318 019>	3 323 607
Eléments extraordinaires	17	<5 000>	<185 076>
Résultat net de l'exercice		<3 323 019>	3 138 531

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018)

(En dinars tunisiens)

31/12/2018 31/12/2017***Flux de trésorerie liés à l'exploitation***

Encaissements reçus des clients	190 756 813	173 916 132
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing	-177 009 501	-229 142 595
Sommes versés au personnel et aux fournisseurs	-4 007 834	-3 484 234
Titres de placement	0	6 000 000
Intérêts payés CMT	-27 310 386	-18 047 344
Etat impôts et taxes payés	-2 276 566	-1 312 899
Encaissement restitution TVA	0	0
Autres flux de trésorerie	-2 663 750	-3 152 881
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-22 511 224	-75 223 820

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements

Déc. de l'acquis. d'immob. Propres	-627 427	-618 897
Enc. de la cession d'immo. Propres	0	53 997
Déc. de l'acquis. d'immo. Financières	-1 000 000	-1 450 000
Enc de la cessiob. d'immo. Financières	246 138	236 761
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-1 381 289	-1 778 139

Flux de trésorerie liés au financement

Enc. suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	-1 779 937	-2 121 517
Enc. provenant des emprunts	672 700 000	437 000 000
Remboursements d'emprunts	-644 182 971	-363 621 826
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	26 737 092	71 256 657

Variation de trésorerie**2 844 579 -5 745 302****Trésorerie au début de l'exercice****4 680 370 10 425 672*****Trésorerie à la clôture de l'exercice*****7 524 949 4 680 370**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « Modern Leasing » arrêtés au 31/12/2018, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « Modern Leasing » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

a. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par Modern Leasing transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de cette norme, la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut est le total :

- Des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- De toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

c. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « MODERN LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Détermination des facteurs scalaires relatifs à chaque groupe d'actifs
- d) Estimation des taux de provisions en se basant sur les pertes finales
- e) Détermination de la provision collective à constater

d. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation estimée	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre-fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

2.4. Placement à court terme et à long terme :

2.4.1 Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

2.4.2 Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise..

2.4.3 Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif. Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts. Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.5. Départ à retraite :

La société a souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

2.6. Contrôle fiscal :

La société a fait l'objet d'une vérification approfondie en matière de TVA pour les exercices 2014 et 2015 et sur les autres impôts, droits et taxes (Impôts sur les sociétés, TFP, contribution au FOPROLOS, Retenue à la source, contribution conjoncturelle exceptionnelle, Redevance au profit de la caisse de compensation, les acomptes provisionnels et la TCL) au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.

La société a reçu le 17 octobre 2016 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie réclamant :

- un complément d'impôt sur les sociétés de 531 376 DT (414 206 DT en principal et 117 170 DT en pénalités de retard).

- Et une correction à la baisse du report de l'impôt sur les sociétés à la fin de l'exercice 2014 de 358 229 DT.
- Et une correction à la baisse du report de la TVA à la fin de l'exercice 2015 de 140 000 DT

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société dans les délais et ce conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux. A la date du présent rapport, la société a entamé les procédures pour pouvoir bénéficier de l'amnistie fiscale instituée par les articles 72 et 73 de la loi de finances 2019. La société a considéré que la provision totale de 300 000 dinars déjà comptabilisée serait suffisante pour couvrir les liés aux principaux éléments de redressement réclamés par l'administration fiscale et qui seraient payés dans le cadre de l'amnistie.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2018, à **7524949 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Banques	7 524 486	4 887 499
Caisses	463	533
Total	7 524 949	4 888 032

Note 2 – Créances sur la clientèle :

Au 31 décembre 2018, le montant des créances sur la clientèle a atteint **352487240 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Créances de Leasing : encours financiers	352 309 317	318 575 335
Créances de Leasing : impayées	26 792 014	18 365 839
Créances de leasing encours	2 115 282	16 013 976
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-1 045 937	-1 051 162
Total brut des créances de leasing	380 170 675	351 903 988
A déduire couverture		
Provisions sur encours	-8 406 029	-8 073 110
Provisions pour dépréciation des impayés	-13 824 997	-10 146 430
Provisions collectives	-2 236 105	-1 623 229
Provisions additionnelles	-135 466	-22 442
Marges réservées	-3 080 838	-2 296 589
Total net des créances de leasing	352 487 240	329 742 187

Note 2.1 – Créances de leasing : encours financiers :

Au 31 décembre 2018, le montant net des encours financiers a atteint **340 485 780 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations données en Leasing	24 641 352	25 219 678
Amortissements Leasing	-23 304 247	-23 881 403
Créances immobilisées	350 972 213	317 237 060
Sous-total	352 309 317	318 575 335
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-1 045 937	-1 051 162
Créances de leasing : encours financiers	351 263 380	317 524 173
Provisions sur encours	-8 406 029	-8 073 110
Provisions collectives	-2 236 105	-1 623 229
Provisions additionnelles	-135 466	-22 442
Total des provisions	-10 777 600	-9 718 782
Valeurs Nettes	340 485 780	307 805 392

Note 2.1.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées brutes au 31 décembre 2018 a atteint **352 309 317DT**. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Paiements minimaux sur contrats actifs		
- Loyer en principal à recevoir dans moins d'un an	146 731 304	128 903 149
- Loyer en principal à recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	256 896 155	241 264 348
- Loyer en principal à recevoir dans plus de 5 ans	9 470 374	4 740 468
Total des paiements minimaux sur contrats actifs (A)	413 097 833	374 907 965
Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	28 307 590	25 935 595
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	31 650 307	29 964 342
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	830 619	432 693
Total des produits financiers non acquis (B)	60 788 516	56 332 630
Total (A-B)	352 309 317	318 575 335

Note 2.2 – Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées» totalise au 31 décembre 2018, un solde net de **9 886 178** DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients	26 792 014	18 365 839
Provisions pour dépréciation comptes clients	-13 824 997	-10 146 430
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 494
Marges réservées	-2 813 345	-2 029 095
Total	9 886 178	5 922 820

Note 2.3 – Analyse classification des actifs

	(A) Actifs Courants	(B1) Actifs nécessitant un suivi particulier	(B2) Actifs Incertains	(B3) Actifs préoccupants	(B4) Actifs Compromis	Total
Encours Financiers	210 601 899	114 062 689	5 822 029	8 081 807	13 740 893	352 309 317
Impayés	2 498	9 072 650	1 189 397	3 226 772	13 300 697	26 792 014
Intérêts Perçus d'avance	-141 016	-119 998	-19 025	-28 135	-737 764	-1 045 937
Contrat en instance de mise en force (voir actif)	2 115 282	-	-	-	-	2 115 282
CREANCES LEASING	212 578 663	123 015 340	6 992 401	11 280 444	26 303 827	380 170 675
Avances Reçues (*)	1 577 456	117 566	6 086	-	50 956	1 752 064
ENCOURS GLOBAL	211 001 207	122 897 774	6 986 315	11 280 444	26 252 871	378 418 611
ENGAGEMENT HORS BILAN	16 590 578	2 974 003	-	-	-	19 564 581
TOTAL ENGAGEMENT	227 591 785	125 871 777	6 986 315	11 280 444	26 252 871	397 983 192
Produits réservés (Marges)	-	-	200 892	615 475	2 264 471	3 080 838
Provisions (Encours + impayé)	-	-	316 305	2 164 467	19 750 254	22 231 026
Provisions additionnelles	-	-	-	-	135 466	135 466
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	517 198	2 779 942	22 150 191	25 447 330
ENGAGEMENTS NETS	227 591 785	125 871 777	6 469 118	8 500 502	4 102 680	372 535 862
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2018			1,76%	2,83%	6,60%	
			11,19%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2017			8,89%			
Ratio de couverture des actifs classées par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018			7,40%	24,64%	84,37%	
			57,16%			
Ratio de couverture des actifs classées par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2017			60,89%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 2.4 – Analyse par type de matériels

L'analyse des créances de leasing (Encours financiers et Impayés) par type de matériel se présente comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Matériels roulant	273 233 415	270 694 861
Matériels spécifiques	81 590 911	49 596 576
Immobilier	24 277 004	16 649 737
Total	379 101 330	336 941 174

Note 2.5 – Analyse par secteur d'activité

L'analyse des créances de leasing (Encours financiers et Impayés) par secteur d'activité se présente comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Bâtiment et travaux publics	67 015 163	59 433 227
Industrie	57 858 432	44 488 752
Tourisme	8 491 304	6 141 458
Commerce et service	195 713 001	175 203 193
Agriculture	50 023 431	51 674 544
Total	379 101 331	336 941 174

Note 3- Portefeuille Titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à **7107530 DT** et s'analyse ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations financières	8 047 706	7 293 843
Provisions sur immobilisations financières	-940 176	-591 577
Total net	7 107 530	6 702 266

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 31/12/2017	Mouvements 2018		Valeurs au 31/12/2018	Provisions			Valeurs nettes au 31/12/2018
		Acquisition/Reclassement	Cession		Valeurs au 31/12/2017	Dotations / reprises	Valeurs au 31/12/2018	
STIMEC	15 084	-	-	15 084,057	11 457,864	3 627	15 085	--
SALIM	372 936	-	-	372 936	-	-	-	372 936
SIMSICAR	900 075	-	-	900 075	-	-	-	900 075
SGRC	199 990	-	-	199 990	-	-	-	199 990
BH TECHNOL	115 000	-	-	115 000	115 000	-	115 000	-
UTB	5 998	-	-	5 998	5 998	-	5 998	-
Fonds gérés SIM SICAR	5 584 760	1 000 000	-246 137	6 338 623	456 090	324 132	780 222	5 558 401
Fonds gérés ATID	100 000	-	-	100 000	3 031,316	20 840	23 871	76 129
Total	7 293 843	1 000 000	-246 137	8 047 705	591 576,917	348 599	940 176	7 107 530

Le portefeuille titres au 31/12/2018 s'analyse comme suit :

Libellés	Nombre	Nombre de titres	% part	Valeurs au 31/12/2018	Provision au 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2018
STIMEC	140 000	1 400	1,00%	15 084	15 085	-
SALIM	2 660 000	46 617	1,75%	372 936	-	372 936
SIMSICAR	3 600 000	180 015	5,00%	900 075	-	900 075
SGRC	200 000	19 999	10,00%	199 990	-	199 990
BH TECHNOL	80 000	1 150	1,44%	115 000	115 000	-
UTB	3 254 200	1 000	0,03%	5 998	5 998	-
Fonds Gérés SIM SICAR				6 338 623	780 222	5 558 401
Fonds Gérés ATID				100 000	23 871	76 129
Total				8 047 706	940 176	7 107 530

Note 4 – Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2018 un total net de **2 189 315 DT** et se détaille comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Val. Brute au 31/12/17</u>	<u>Acquisition 2018</u>	<u>Cession 2018</u>	<u>Val. Brute au 31/12/2018</u>	<u>Amort au 31/12/17</u>	<u>Dotations 2018</u>	<u>Amort sur cession</u>	<u>Amort au 31/12/2018</u>	<u>VCN au 31/12/2018</u>
Logiciels	1 941 904	103 647	-	2 045 550	-1 819 928	-87 518	-	-1 907 445	138 105
Terrain	202 697	-	-	202 697	-	-	-	-	202 697
Constructions	703 399	166 016	-	869 415	-57 059	-20 126	-	-77 186	792 229
A.A.I.	358 752	23 851	-	382 603	-258 684	-32 130	-	-290 814	91 789
M.M.B.	162 682	10 934	-	173 616	-111 126	-15 782	-	-126 908	46 708
Matériels Informatiques	581 038	112 776	-	693 814	-553 179	-36 313	-	-589 492	104 321
Autres matériels	61 221	343	-	61 564	-48 523	-5 059	-	-53 582	7 982
Matériel roulant	293 923	-	-	293 923	-126 365	-55 588	-	-181 953	111 970
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	483 654	209 860	-	693 514	-	-	-	-	693 514
<u>Total</u>	<u>4 789 269</u>	<u>627 427</u>	<u>0</u>	<u>5 416 696</u>	<u>-2 974 864</u>	<u>-252 516</u>	<u>0</u>	<u>-3 227 381</u>	<u>2 189 315</u>

Note 5 – Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à **12 370 565 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	Note	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs, avances et acomptes		5 785 125	15 034 339
Prêts au personnel long terme		151 976	135 883
Cautionnements		5 950	950
Charge à répartir	5.1	0	8 588
Frais d'émission des emprunts	5.1	408 880	401 444
Prêts au personnel court terme		283 516	240 466
Charges comptabilisées d'avance		3 542	175 776
Etat, impôts et taxes	5.2	5 573 107	8 474 451
Comptes d'attente		137 273	137 273
Débiteurs divers		26 399	8 977
Produits à recevoir		53 419	61 573
Total brut		12 429 188	24 679 721
Provisions pour dépréciations des actifs courants		-58 623	-58 623
Total net		12 370 565	24 621 099

Note 5.1 – Tableau de mouvement des charges à répartir et des frais d'émission des emprunts :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir	57 288	-	57 288	48 700	8 588	57 288	-
Frais d'émission des emprunts	869 340	281 001	1 150 342	467 896	273 566	741 462	408 880
TOTAUX	926 628	281 001	1 207 630	516 596	282 153	798 750	408 880

Les charges à répartir concernent les frais d'augmentation du capital et sont résorbées selon le mode linéaire à un taux de 33,33%.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 273 566 DT figure parmi les charges financières.

Note 5.2 – Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint **5 573 107** au 31 décembre 2018 détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Retenues à la source sur placements & jetons	17 891	25 595
Acomptes provisionnels	1 165 980	689 678
Etat, impôts et taxes, Report TVA	4 389 236	7 759 177
Total	5 573 107	8 474 451

Note 6 – Dettes envers la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à **1 752 064 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes reçus des clients	1 752 064	4 444 126
Total	1 752 064	4 444 126

Note 7 – Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à **324 343 428 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Banques locales	176 650 539	163 133 510
Banques étrangères	20 000 000	20 000 000
Emprunts obligataires	27 400 000	15 600 000
Certificats de leasing	69 200 000	61 000 000
Certificats de dépôt	20 500 000	25 500 000
Autres crédits à court terme	8 000 000	8 000 000
Total des emprunts	321 750 539	293 233 510
Intérêts courus sur emprunts bancaires et obligataires	2 648 765	1 914 294
Intérêts courus sur certificats de leasing	424 500	595 171
Intérêts constatées d'avance sur certificats de dépôt	-480 376	-301 235
Total des dettes rattachées	2 592 889	2 208 231
Total des emprunts et dettes rattachées	324 343 428	295 441 741

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans le tableau suivant :

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
BANQUES LOCALES						
BTE 2014	2 236 721	0	1 067 665	1 169 056	0	1 169 056
BTE 2015	2 745 651	0	1 028 609	1 717 042	607 957	1 109 085
BTE 2016	3 936 601	0	931 730	3 004 871	1 995 237	1 009 634
BTE 2018	0	5 000 000	404 968	4 595 032	4 013 361	581 670
TOTAL BTE	8 918 973	5 000 000	3 432 973	10 486 000	6 616 555	3 869 445
STB 2015	2 750 000	0	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
STB 2016-1	3 750 000	0	1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
STB 2016-2	3 750 000	0	1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
STB 2017-1	8 500 000	0	2 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
STB 2017-2	4 500 000	0	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
STB 2018	0	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
TOTAL STB	23 250 000	5 000 000	6 250 000	22 000 000	15 000 000	7 000 000
AMEN BANK 2011-1	35 714	0	35 714	0	0	0
AMEN BANK 2011-2	89 286	0	89 286	0	0	0
AMEN BANK 2011-3	300 000	0	200 000	100 000	0	100 000
AMEN BANK 2014-1	569 154	0	451 291	117 863	0	117 863
AMEN BANK 2014-2	600 000	0	400 000	200 000	0	200 000
AMEN BANK 2014-3	1 000 000	0	500 000	500 000	0	500 000
AMEN BANK 2014-4	400 000	0	200 000	200 000	0	200 000
AMEN BANK 2015-1	745 664	0	316 116	429 548	89 107	340 441
AMEN BANK 2015-2	550 000	0	200 000	350 000	150 000	200 000
AMEN BANK 2015-3	550 000	0	200 000	350 000	150 000	200 000
AMEN BANK 2015-4	600 000	0	200 000	400 000	200 000	200 000
AMEN BANK 2016-1	1 200 000	0	400 000	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK 2016-2	750 000	0	200 000	550 000	350 000	200 000
AMEN BANK 2016-3	1 500 000	0	400 000	1 100 000	700 000	400 000

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
AMEN BANK 2017-1	1 800 000	0	400 000	1 400 000	1 000 000	400 000
AMEN BANK 2017-2	1 900 000	0	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
AMEN BANK 2017-3	950 000	0	200 000	750 000	550 000	200 000
TOTAL AMEN	13 539 818	0	4 792 407	8 747 412	4 689 107	4 058 305
TQB	285 714		285 714	0	0	0
TOTAL TQB	285 714	0	285 714	0	0	0
BH 2011-1	254 461	0	254 461	0	0	0
BH 2011-2	328 370	0	328 370	0	0	0
BH 2011-3	164 185	0	164 185	0	0	0
BH 2012-1	658 381	0	658 381	0	0	0
BH 2012-2	204 504	0	162 599	41 905	0	41 905
BH 2012-3	1 245 333	0	818 338	426 995	0	426 995
BH 2013-1	2 245 865	0	769 483	1 476 381	653 871	822 510
BH 2013-2	2 431 631	0	756 934	1 674 697	865 363	809 334
BH 2014-1	5 585 579	0	1 464 139	4 121 439	2 555 479	1 565 961
BH 2015-1	6 785 714	0	1 428 571	5 357 143	3 928 571	1 428 571
BH 2017-1	8 928 571	0	1 428 571	7 500 000	6 071 429	1 428 571
BH 2017-2	9 285 714	0	1 428 571	7 857 143	6 428 571	1 428 571
BH 2017-3	14 464 286	0	2 142 857	12 321 429	10 178 571	2 142 857
BH 2018-1	0	10 000 000	250 000	9 750 000	8 750 000	1 000 000
BH 2018-2	0	10 000 000	250 000	9 750 000	8 750 000	1 000 000
BH 2018-3	0	15 000 000	0	15 000 000	12 857 143	2 142 857
TOTAL BH	52 582 595	35 000 000	12 305 463	75 277 132	61 038 998	14 238 133

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
ATTIJARI 2012	1 071 429	0	714 286	357 143	0	357 143
ATTIJARI 2014	3 151 129	0	707 565	2 443 564	1 684 959	758 605
ATTIJARI 2015	3 215 000	0	714 000	2 501 000	1 787 000	714 000
ATTIJARI 2016	3 890 000	0	740 000	3 150 000	2 410 000	740 000
ATTIJARI 2017-1	4 464 287	0	714 284	3 750 003	3 035 719	714 284
ATTIJARI 2017-2	5 000 000	0	740 740	4 259 260	3 518 520	740 740
ATTIJARI 2018	0	10 000 000	740 740	9 259 260	7 777 780	1 481 480
TOTAL ATTIJARI	20 791 844	10 000 000	5 071 614	25 720 230	20 213 978	5 506 252
BNA 2015	2 750 000	0	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
BNA 2016	3 750 000	0	1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BNA 2017	9 629 630	0	1 481 482	8 148 148	6 666 667	1 481 481
TOTAL BNA	16 129 630	0	3 481 482	12 648 148	9 166 667	3 481 481
ATB 2015	1 800 000	0	800 000	1 000 000	200 000	800 000
ATB 2016	1 800 000	0	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATB 2017	2 850 000	0	600 000	2 250 000	1 650 000	600 000
TOTAL ATB	6 450 000	0	2 000 000	4 450 000	2 450 000	2 000 000
CREDIT AL BARAKA 2016	8 256 364	0	1 863 317	6 393 047	4 401 833	1 991 214
TOTAL AL BARAKA	8 256 364	0	1 863 317	6 393 047	4 401 833	1 991 214
CREDIT BT 2017-1	8 928 571	0	1 428 571	7 500 000	6 071 429	1 428 571
CREDIT BT 2017-2	4 000 000	0	571 429	3 428 571	2 857 143	571 429
TOTAL BT	12 928 571	0	2 000 000	10 928 571	8 928 571	2 000 000
Sous-total	163 133 510	55 000 000	41 482 971	176 650 539	132 505 710	44 144 830

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES						
CREDIT BIRD 2016	12 000 000	0	0	12 000 000	12 000 000	0
CREDIT BIRD 2017	8 000 000	0	0	8 000 000	8 000 000	0
TOTAL BIRD	20 000 000	0	0	20 000 000	20 000 000	0
Sous-total	20 000 000	0	0	20 000 000	20 000 000	0
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	183 133 510	55 000 000	41 482 971	196 650 539	152 505 710	44 144 830
EMPRUNT OBLIGATAIRE						
EMPRUNT OBLIGATAIRE	15 600 000	0	5 200 000	10 400 000	5 200 000	5 200 000
EMPRUNT SUBORDONNE	0	17 000 000	0	17 000 000	14 200 000	2 800 000
TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE	15 600 000	17 000 000	5 200 000	27 400 000	19 400 000	8 000 000
TOTAL DES EMPRUNT OBLIGATAIRE	15 600 000	17 000 000	5 200 000	27 400 000	19 400 000	8 000 000
CERTIFICATS DE LEASING						
AL BARAKA BANK	35 000 000	215 200 000	207 000 000	43 200 000	0	43 200 000
TOTAL CL AL BARAKA BANK	35 000 000	215 200 000	207 000 000	43 200 000	0	43 200 000
BANQUE ZITOUNA	25 000 000	205 500 000	205 500 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL CL ZITOUNA BANK	25 000 000	205 500 000	205 500 000	25 000 000	0	25 000 000
TUNISIAN DEVELOPEMENT FUND	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000	0	1 000 000
TOTAL CL TUNISIAN DEV FUND	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000	0	1 000 000
TOTAL DES CERTIFICATS DE LEASING	61 000 000	424 700 000	416 500 000	69 200 000	0	69 200 000

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CERTIFICATS DE DEPOTS						
SICAV BHO	11 500 000	43 500 000	55 000 000	0	0	0
TOTAL CD SICAV BHO	11 500 000	43 500 000	55 000 000	0	0	0
ASSURANCE SALIM	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	0	3 500 000
TOTAL CD ASSURANCE SALIM	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	0	3 500 000
SICAV TANIT	4 000 000	44 000 000	45 000 000	3 000 000	0	3 000 000
TOTAL CD SICAV TANIT	4 000 000	44 000 000	45 000 000	3 000 000	0	3 000 000
ATTIJARI OBL SICAV	2 500 000	16 500 000	17 000 000	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL CD ATTIJARI OBL SICAV	2 500 000	16 500 000	17 000 000	2 000 000	0	2 000 000
ATTIJARI SICAR	2 000 000	14 000 000	12 000 000	4 000 000	0	4 000 000
TOTAL CD ATTIJARI SICAR	2 000 000	14 000 000	12 000 000	4 000 000	0	4 000 000
FCP DYNAMIQUE	1 000 000	6 000 000	5 500 000	1 500 000	0	1 500 000
TOTAL CD FCP DYNAMIQUE	1 000 000	6 000 000	5 500 000	1 500 000	0	1 500 000
TUNISO EMIRATE SICAV	1 000 000	17 000 000	14 500 000	3 500 000	0	3 500 000
TOTAL CD TUNISO EMIRATE SICAV	1 000 000	17 000 000	14 500 000	3 500 000	0	3 500 000
UGFS BONDS	0	2 000 000	1 500 000	500 000	0	500 000
TOTAL CD UGFS BONDS	0	2 000 000	1 500 000	500 000	0	500 000
CAP OBLIGATAIRE SICAV	0	4 000 000	3 000 000	1 000 000	0	1 000 000
TOTAL CD CAP OBLIGATAIRE SICAV	0	4 000 000	3 000 000	1 000 000	0	1 000 000
TUNISIE LLD	0	1 500 000	0	1 500 000	0	1 500 000
TOTAL CD TUNISIE LLD	0	1 500 000	0	1 500 000	0	1 500 000
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS	25 500 000	152 000 000	157 000 000	20 500 000	0	20 500 000
AUTRES CREDIT COURT TERME						
CREDIT A COURT TERME BH	8 000 000	24 000 000	24 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL AUTRES CREDITS A COURT TERME	8 000 000	24 000 000	24 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL GENERAL	293 233 510	672 700 000	644 182 971	321 750 539	171 905 710	149 844 830

Note 8 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 31 décembre 2018, un solde **14 704 630 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs Leasing	13 805 382	19 588 619
Fournisseurs divers	899 248	746 686
Total	14 704 630	20 335 305

Note 9– Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2018 à **2 664 883 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Etat, impôts et taxes	372 191	503 904
CNSS à payer	302 790	223 370
Compte d'attente	146 149	146 149
Tantièmes à payer	3 333	3 333
Dividendes à payer	717	641
Assurance Groupe	0	0
Impôts sur les bénéfices	83 385	1 295 533
Contribution conjoncturelle	5 000	185 076
Contribution sociale de solidarité	300	0
Charges à payer	931 182	944 587
Provisions pour congés payés	257 149	186 500
Provisions pour risques	420 237	420 237
Produits constatés d'avance	136 166	112 274
Créditeurs divers	6 283	0
Total	2 664 883	4 021 605

Note 10 – Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légales (A)	1 490 146	1 316 954
Réserves statutaires	304 492	304 492
Autres réserves	3 996 047	3 141 047
Réserves pour fonds social (B)	306 282	236 220
Résultats reportés	440 646	180 306
Total des capitaux propres avant résultat	41 537 613	40 179 019
Résultat de la période (1)	-3 323 019	3 138 531
Total des capitaux propres après résultat	38 214 594	43 317 550
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (C) = (1) / (2)	-0,475	0,448

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(B) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à **38 214 594 DT** et s'analyse comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves Légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Modification comptable</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
<u>Solde au 31/12/2016</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 115 359</u>	<u>3 141 047</u>	<u>304 492</u>	<u>157 737</u>	<u>149 997</u>	<u>0</u>	<u>2 431 904</u>	<u>42 300 537</u>
Réserves réinvestissements devenus libre			-1 450 000			1 450 000			0
Affectation du résultat de l'exercice 2016		201 595	1 450 000		100 000	680 309		-2 431 904	0
Dividendes						-2 100 000			-2 100 000
Crédits non remboursables et autres avantages en natures					-21 517				-21 517
Résultat net de l'exercice 2017								3 138 531	3 138 531
<u>Solde au 31/12/2017</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 316 954</u>	<u>3 141 047</u>	<u>304 492</u>	<u>236 220</u>	<u>180 306</u>	<u>0</u>	<u>3 138 531</u>	<u>43 317 550</u>
Réserves réinvestissements devenus libre			-145 000			145 000			0
Affectation du résultat de l'exercice 2017		173 192	1 000 000		100 000	1 865 339		-3 138 531	0
Dividendes						-1 750 000			-1 750 000
Crédits non remboursables et autres avantages en natures					-29 937				-29 937
Résultat net de l'exercice 2018								-3 323 019	-3 323 019
<u>Solde au 31/12/2018</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>304 492</u>	<u>306 283</u>	<u>440 645</u>	<u>0</u>	<u>-3 323 019</u>	<u>38 214 594</u>

Note 11 – Produits nets de leasing :

Les revenus nets de leasing s'élèvent au 31 décembre 2018 à **8 951 613 DT** et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
<u>Loyers leasing</u>	34 355 666	30 130 401
<u>Dotation aux amortissements des immobilisations</u>	-779	0
<u>Intérêts sur loyers leasing</u>	34 354 886	30 130 401
- Dotation marge	-1 161 773	-794 779
- Reprise marge	377 524	309 798
<u>Variations des marges réservées</u>	-784 250	-484 981
<u>Autres produits d'exploitation</u>	2 783 072	2 315 959
- Intérêts de retard	1 634 699	1 427 240
- Services annexes	1 148 373	888 720
<u>Charges Financières nettes</u>	-27 687 608	-18 481 901
<u>Produit du portefeuille commercial et d'investissement</u>	285 513	259 346
Produits nets de leasing	8 951 613	13 738 826

Note 11.1 – Charges financières :

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2018 à **27 687 608 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur emprunts – ATB	488 759	372 153
Intérêts sur emprunts – BTE	941 584	794 594
Intérêts sur emprunts – BT	1 142 806	620 239
Intérêts sur emprunts – BNA	1 526 161	884 793
Intérêts sur emprunts – BH	5 290 501	2 628 902
Intérêts sur emprunts – BIAT	0	39 419
Intérêts sur emprunts – QNB	0	92 664
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	1 057 556	980 054
Intérêts sur emprunts – TQB	7 490	38 115
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	2 123 423	1 103 842
Intérêts sur emprunts – STB	2 161 812	1 656 459
Intérêts sur emprunts obligataires	1 785 404	1 053 273
Intérêts sur emprunts - BIRD	1 534 123	1 015 774
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	4 311 980	3 133 264
Intérêts sur certificats de leasing ZITOUNA	2 248 181	1 563 889
Intérêts sur certificats de leasing T. D. F.	82 327	17 775
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BHO	392 659	834 490
Intérêts sur certificat de dépôt ASS SALIM	265 531	183 462

Intérêts sur certificat de dépôt TANIT LA POSTE	362 578	295 504
Intérêts sur certificats de dépôt TUNISO EMIRATIE SICAV	385 606	8 932
Intérêts sur certificat de dépôt ATTIJARI SICAV	363 930	317 769
Intérêts sur certificat de dépôt ATTIJARI DYNAMIQUE	255 131	74 090
Intérêts sur certificat de dépôt ATTIJARI SICAR	261 553	247 499
Intérêts sur certificat de dépôt FCP VALEURS QUIETUDE	0	8 078
Intérêts sur certificat de dépôt SOFAT	20 661	0
Total des charges financières des emprunts	27 009 757	17 965 032
Agios débiteurs	411 000	373 634
Agios créditeurs et intérêts des placements	-30 665	-63 415
Pertes de changes	23 950	22 380
Gains de changes	0	-3 513
Résorption des frais d'émission des emprunts	273 566	187 782
Total des autres charges financières	677 851	516 868
TOTAL GENERAL	27 687 608	18 481 901

Note 12 – Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à **3 858 828 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Salaires primes et compléments de salaires	2 447 864	2 228 589
Charges connexes aux salaires	529 650	450 167
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	806 923	759 191
Variation de la provision pour congés à payer	74 392	3 991
Total	3 858 828	3 441 939

Note 13 – Dotations nettes sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2018, à **4 737 385 DT**. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 406 963	3 517 082
Dotations aux provisions collectives	612 875	272 209
Dotations aux provisions additionnelles	113 024	3 950
Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	-1 395 477	-1 361 296
Total	4 737 385	2 431 945

Note 14 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à **252516 DT** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Logiciels	87 518	113 349
Constructions	20 126	12 515
A.A.I.	32 130	28 488
M.M.B.	15 782	16 295
M. Informatiques	36 313	14 634
Autres matériels	5 059	5 112
Matériels roulants	55 588	35 035
Total	252 516	225 428

Note 15 – Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à **3 039 637 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Achats de matières et fournitures	196 289	240 017
Total des achats	196 289	240 017
Charges locatives	345 579	333 260
Entretiens et réparations	360 225	419 589
Primes d'assurances	44 757	37 319
Total des services extérieurs	750 561	790 169
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	378 577	243 235
Publicités, publications, relations publiques	287 411	281 542
Déplacements, missions et réceptions	96 519	114 258
Frais postaux et de télécommunications	119 698	172 750
Formation	89 798	62 904
Services bancaires	108 818	57 130
Divers services extérieurs	64 135	78 816
Total des autres services extérieurs	1 144 954	1 010 634
Jetons de présence	89 063	93 719
Rémunérations des Comités	14 843	39 094
Autres charges diverses	57 288	51 110
Total des charges diverses	161 194	183 922
Impôts et taxes sur rémunération	75 109	53 088
TCL	90 367	75 711
Droits d'enregistrement et de timbres	2 935	65 863
Autres impôts et taxes	27 236	20 115
Total des impôts et taxes	195 647	214 777
Résorption des charges à répartir	8 588	19 096
Commission / C A	305 262	413 600
Commission SIFIB	16 016	27 548
BVMT bourse de TUNIS	11 452	9 001

Commission de gestion SIMSICAR	71 415	64 622
Autres commissions	178 260	79 409
Total des commissions	582 405	594 180
Total	3 039 637	3 052 794

Note 16 – Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 décembre 2018 à **92 781DT**. Il est constitué principalement des profits résultant des cessions de matériels récupérés et propres de la société.

Note 17 – Impôt sur les bénéfices:

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Impôt sur les sociétés	83 385	1 295 533
Contribution conjoncturelle	5 000	185 076
Contribution sociale de solidarité	300	0
Total	88 685	1 480 609

Le décompte fiscal de la société au 31/12/2018 se présente comme suit:

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
BENEFICE COMPTABLE	-3 234 334	4 619 141
Réintégration provisions clients	5 406 963	3 517 082
Réintégration provisions collectives	612 875	272 209
Réintégration provisions additionnelles	113 024	3 950
Réintégration provisions pour Risque et Charges	-	100 000
Réintégration des pertes	7 494	7 120
Réintégration des amendes et pénalités	30 402	-
Réintégration des frais supplémentaires sur les cadeaux	9 943	39 071
Réintégration provisions sur titres	355 611	10 409
Déduction des reprises sur titres	-7 013	-
Déduction des dividendes	-	-74 217
BENEFICE AVANT DEDUCTION	3 294 965	8 494 765
Déduction provisions clients	-5 406 963	-3 517 082
Déduction provisions collectives	-612 875	-272 209
Déduction provisions additionnelles	-113 024	-3 950
Déduction prov. pour dépréciation des titres cotés en bourse	-17 226	-
BENEFICE (PERTE) APRES DEDUCTION DES PROV	-2 855 123	-3 793 242
Réintégration amortissement de l'exercice	252 516	-
Déduction amortissement de l'exercice	-252 516	-
BENEFICE (PERTE) AVANT REINVESTISSEMENT	-2 855 123	4 701 523
REINVESTISSEMENT EXONORE	-	-1 000 000

BENEFICE (PERTE) APRES REINVESTISSEMENT	-2 855 123	3 701 523
AMORTISSEMENTS DIFFERES	-252 516	
DEFICITS REPORTES	-2 602 607	
IMPOT 35%	-	1 295 533
IMPOT (0.2% du chiffre d'affaires brut)	83 385	-
Contribution Sociale de Solidarité	300	-
Taux de la contribution conjoncturelle	Minimum	5%
CONTRIBUTION CONJONCTUREL	5 000	185 076
MIN D'IMPOT 20%	-	940 305
BENEFICE (PERTE) APRES IMPOT	-3 239 334	3 138 531

Note 18 – L'état de flux de trésorerie :

La variation des flux de trésoreries au cours du de l'année 2018 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2018 avec un solde de 7 524 949 DT contre 4 680 370DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde négatif de 22 511 224 DT à la clôture del'exercice 2018 contre un solde négatif de 75 223 820 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Le solde de la trésorerie au 31 décembre 2018 dont le montant s'élève à 7 524 949 Dinars se détaille comme suit :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Liquidités et équivalents de liquidités	7 524 949	4 888 032
Dettes envers les établissements financiers	-	-207 662
Total	7 524 949	4 680 370

Note 19 – Etat des Engagements Hors Bilan :

Note 19.1- Engagements donnés :

Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2018 à 19 564581 DT et constituent des accords de financement donnés à la clientèle matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 2.3 – Analyse classification des actifs).

Note 19.2- Engagements reçus :

Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2018 à 2 500000 DT et représentent la valeur des garanties hypothécaires et financières reçues de la clientèle sur les opérations de leasing.

Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les engagements sur Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs s'élèvent au 31 décembre 2018 à 60 788 516 DT et constituent du total des intérêts sur les loyers de leasing futurs sur les contrats actifs au 31 décembre 2018.

Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 décembre 2018 à 309400 985 DT et constituent de la valeur des matériels donnée en leasing, prise le cas échéant en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé, comme il est expliqué au niveau du paragraphe b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing de la Note 2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes.

Note 20 – Informations sur les parties liées

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

20.1- Conventions conclues avec la « SIM SICAR » : Fonds Gérés

La société « Modern Leasing » a conclu avec la « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « Modern Leasing », la société « SIM SICAR » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « Modern Leasing » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2018 s'élève à **71 414,546 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2018, les fonds gérés par la société « SIM SICAR » totalisent **6 338 623 Dinars**.

20.2- Convention de Location siège avec ASSURANCE SALIM

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la Modern Leasing a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », un local à usage administratif et commercial. Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2018 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **296 825 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

20.3- Assurances souscrites auprès de l'ASSURANCE SALIM

La société « Modern Leasing » a souscrit auprès de la société « ASSURANCES SALIM » des polices d'assurances pour un total de **254 459 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice 2018 en dinars
Assurance groupe et Assurance Retraite	215 703
Assurance Automobile	15 245
Assurance Multirisques professionnelles	12 246
Assurance Accident individuel	7 116
Assurances Responsabilité Civile	2 022
Assurances Multirisques Informatique	2127
Total	254 459

20.4- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » :

Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « Modern Leasing » a conclu avec la Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en bourse « BH INVEST » (filiale de la BH, ex SIFIB) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2018 s'est élevée à **10 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

20.5- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST »

:Convention de placement

La société « Modern Leasing » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2018, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 15 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2018 s'est élevée à **147 500 DT HTVA**.

20.6- Contrat de leasing

Le détail des contrats de leasing conclues entre la MODERN LEASING et les parties liées se présente comme suit:

Bénéficiaire	Montant du crédit	Taux	Encours	Produits constatés
STIMEC	832 003	9,50%	246 702	27 157

20.7- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les encours des emprunts et des titres de créances avec les parties liées se détaillent comme suit :

Libellé	Crédits bancaires	Certificats de dépôts certificats de leasing	Emprunts obligataire	Emprunt Subordonné	Total des encours	Charges financières
BH (CMT)	83 277 132	-	304 400	-	83 581 532	5 311 363
ASSURANCE SALIM	-	3 500 000	400 000	2 000 000	5 900 000	418 331
SICAV BHO	-	-	1 000 000	2 450 000	3 450 000	615 531
BARAKA	6 393 047	43 200 000	-	-	49 593 047	4 311 980
SIM SICAR				700 000	700 000	37 589
EPARGNE INVEST SICAF				100 000		
Total	89 670 179	46 700 000	1 704 400	5 250 000	143 224 579	10 700 164

Note 21 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 Mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « MODERN LEASING », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 381 679 599 DT, une perte de 3 323 019 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 7 524 949 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « MODERN LEASING » au 31 Décembre 2018, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions constituées sur la clientèle

La société « Modern Leasing » en tant qu'établissement financier est exposée essentiellement à un risque de défaillance de la clientèle, appelé risque de crédit. Ce risque est contrôlé à travers l'amélioration et la réactivité du recouvrement, l'assurance d'un bon recours au contentieux, le suivi des créances accrochées et l'adéquation de leurs couvertures par les provisions et les agios réservés.

Ainsi, les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents et comme décrit dans la note 2.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2018, le total des créances sur la clientèle s'élève à 380 171 KDT. Les provisions et les agios réservés constitués pour couvrir les risques rattachés à ces créances s'élèvent respectivement à 24603 KDT et à 3 081 KDT.

Compte tenu la nature de ce risque et les critères de détermination de ces provisions, nous avons considéré l'évaluation de ces rubriques comme une question clé dans notre audit.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances de leasing en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des engagements recensés ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérification de la correcte évaluation des garanties réelles et financières reçues de la clientèle ainsi que de la valeur vénale des biens en leasing compte tenu des décotes annuelles applicables par la société ;
- Vérification des produits réservés.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.6 relative au contrôle fiscale qui indique que la société a reçu le 17 octobre 2016 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie réclamant :

- un complément d'impôt sur les sociétés de 531 376 DT (414 206 DT en principal et 117 170 DT en pénalités de retard) et une correction à la baisse du report de l'impôt sur les sociétés à la fin de l'exercice 2014 de 358 229 DT.
- Et une correction à la baisse du report de la TVA à la fin de l'exercice 2015 de 140 000 DT

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société dans les délais et ce conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux. A la date du présent rapport, la société a entamé les procédures pour pouvoir bénéficier de l'amnistie fiscale instituée par les articles 72 et 73 de la loi de finances

2019. La société a considéré que la provision totale de 300 000 dinars déjà comptabilisée serait suffisante pour couvrir les liés aux principaux éléments de redressement réclamés par l'administration fiscale et qui seraient payés dans le cadre de l'amnistie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 15 Mars 2019

Les commissaires aux comptes

P/ JSCONSULTING

Sana JAMOSSI DERBEL

P/ PROAUDIT

Tarek ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

1-En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n° 2016-48, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2-Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1- Conventions conclues avec la Banque de l'Habitat :

1.1. Emprunts à Court et à Moyen terme :

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « Banque de l'Habitat » au cours de l'exercice 2018, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 Décembre 2018 :

Exercice d'octroi	Nature du crédit	Principal	Marge	Encours en Dinars au 31/12/2018
2018	Court terme	8 000 000	1,25%	8 000 000
2018	Court terme	16 000 000	1,25%	-
2018-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	9 750 000
2018-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	9 750 000
2018-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	15 000 000
2017-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	7 500 000
2017-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	7 857 143
2017-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	12 321 429
2015	Moyen terme	10 000 000	2,00%	5 357 143
2014	Moyen terme	10 000 000	2,00%	4 121 440
2013-1	Moyen terme	5 000 000	2,00%	1 476 382
2013-2	Moyen terme	5 000 000	2,00%	1 674 697
2012-1	Moyen terme	5 000 000	2,00%	41 904
2012-2	Moyen terme	1 000 000	1,75%	426 995
2011-1	Moyen terme	1 000 000	1,75%	-
2011-2	Moyen terme	4 000 000	1,75%	-
2011-3	Moyen terme	2 000 000	1,50%	-
2011-4	Moyen terme	2 000 000	1,50%	-
Total		139 000 000		75 277 132

Le montant des charges financières de l'exercice 2018 au titre de ces crédits s'élève à **5 290 501 Dinars**.

1.2. Emprunt obligataire :

Le montant souscrit par la Banque de l'Habitat au titre de l'emprunt obligataire émis par la société Modern Leasing en 2012 s'élève à **761 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2018 à **304 400 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **20 862 Dinars**.

2- Conventions conclues avec la « SIM SICAR » :

2.1Fonds Gérés :

La société « Modern Leasing » a conclu avec la « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « Modern Leasing », la société « SIM SICAR » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « Modern Leasing » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2018 s'élève à **71 414,546 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2018, les fonds gérés par la société « SIM SICAR » totalisent **6 338 623 Dinars**.

2.2. Emprunt obligataire :

La société « Modern Leasing » a émis au cours de 2018 un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la « SIM SICAR » s'élève à **700 000Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2018 à **700 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **37 589 Dinars**.

3- Conventions conclues avec la société « SICAV BHO » :

3.1.Certificats de dépôts

La société « Modern Leasing » a obtenu auprès de la société « SICAV BHO » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) des financements par certificats de dépôts.

Le détail des financements obtenus au cours de l'exercice, ainsi que ceux obtenus au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
1 000 000	7,80%	12/12/2017	31/01/2018
4 000 000	7,80%	19/12/2017	18/01/2018
2 000 000	7,80%	20/12/2017	29/01/2018
2 500 000	7,80%	25/12/2017	13/02/2018
2 000 000	8,00%	29/12/2017	28/01/2018
4 000 000	7,80%	19/01/2018	08/02/2018
2 000 000	7,80%	29/01/2018	28/02/2018
1 000 000	7,80%	01/02/2018	23/03/2018
2 000 000	7,80%	02/02/2018	14/03/2018
4 000 000	8,00%	09/02/2018	11/03/2018
2 500 000	8,00%	14/02/2018	16/03/2018
2 000 000	8,05%	01/03/2018	21/03/2018
4 000 000	8,05%	14/03/2018	13/04/2018
2 000 000	8,05%	16/03/2018	15/04/2018
2 000 000	8,05%	23/03/2018	12/05/2018
2 500 000	8,05%	21/03/2018	30/04/2018
1 000 000	8,05%	26/03/2018	25/04/2018
2 000 000	8,30%	18/04/2018	18/05/2018
2 500 000	8,50%	03/05/2018	02/06/2018
2 500 000	8,45%	06/06/2018	26/07/2018
2 500 000	8,80%	31/07/2018	19/09/2018
2 500 000	9,35%	21/09/2018	21/10/2018
2 500 000	10,00%	26/11/2018	16/12/2018

Le total des charges financières comptabilisées en 2018 s'élève à **392 659 Dinars**.

3.2. Emprunt obligataire

3.2.1 *Emprunt obligataire 2012 :*

La société « Modern Leasing » a émis un emprunt obligataire avec un taux de 6,5 %.

Le montant souscrit par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » s'élève à **2 500 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2018 à **1 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **69 274 Dinar**.

3.2.2 *Emprunt obligataire subordonnée 2018 :*

La société « Modern Leasing » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » s'élève à **2 450 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2018 à **2 450 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **153 598 Dinars**.

4- Conventions conclues avec la société « ASSURANCES SALIM » :

4.1. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
2 000 000	7,20%	12/03/2017	12/03/2018
500 000	7,20%	26/03/2017	25/03/2018
2 000 000	7,92%	23/10/2017	23/10/2018
2 000 000	8,10%	12/03/2018	12/03/2019
500 000	8,10%	25/03/2018	25/03/2019
1 000 000	10,54%	23/10/2018	22/03/2019

Les charges financières comptabilisées en 2018 au titre de ces opérations s'élèvent à **265 531 Dinars**.

4.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la Modern Leasing a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », un local à usage administratif et commercial. Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2018 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **296 825 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

4.3. Assurances

La société « Modern Leasing » a souscrit auprès de la société « ASSURANCES SALIM » des polices d'assurances pour un total de **254 459 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice 2018 en dinars
Assurance groupe et Assurance Retraite	215 703
Assurance Automobile	15 245
Assurance Multirisques professionnelles	12 246
Assurance Accident individuel	7 116
Assurances Responsabilité Civile	2 022
Assurances Multirisques Informatique	2127
Total	254 459

4.4. Emprunt obligataire

4.4.1 Emprunt obligataire 2012 :

La société « Modern Leasing » a émis un emprunt obligataire avec un taux de 6,5 %.

Le montant souscrit par l'«ASSURANCES SALIM» s'élève à **1000 000 Dinars**.
L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2018 à **400 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **27 414 Dinars**.

4.4.2 Emprunt obligataire subordonnée 2018 :

La société « Modern Leasing » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « ASSURANCES SALIM» s'élève à **2 000 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2018 à **2 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **125 386 Dinars**.

5- Conventions conclues avec la société « EL BARAKA »

5-1- Certificats de Leasing

La société « Modern Leasing » a conclu, avec la société « EL BARAKA BANK » deux conventions cadre pour la coopération financière :

- La première en date du 11 mars 2009 modifiée en date du 03 août 2011 pour un montant de 25.000.000 Dinars.

- La deuxième en date du 30 novembre 2015 pour un montant de 10.000.000 Dinars conclues entre la société Modern Leasing et la société EL BARAKA.

Le détail des souscriptions intervenues au cours de l'exercice, ainsi que celles obtenues au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>INTERET</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
500 000,000	7,97%	9 962,500	25/10/2017	25/01/2018
5 000 000,000	7,98%	99 750,000	06/11/2017	06/02/2018
5 000 000,000	7,98%	99 750,000	10/11/2017	10/02/2018
700 000,000	7,98%	13 965,000	13/11/2017	13/02/2018
1 000 000,000	7,98%	19 950,000	13/11/2017	13/02/2018

4 300 000,000	7,98%	85 785,000	16/11/2017	16/02/2018
1 000 000,000	7,98%	19 950,000	21/11/2017	21/02/2018
1 000 000,000	7,98%	19 950,000	26/11/2017	26/02/2018
10 000 000,000	7,73%	773 000,000	07/12/2017	07/12/2018
1 000 000,000	7,98%	19 950,000	16/12/2017	16/03/2018
1 500 000,000	7,98%	29 925,000	25/12/2017	25/03/2018
1 500 000,000	7,98%	29 925,000	25/12/2017	25/03/2018
2 500 000,000	7,98%	49 875,000	30/12/2017	30/03/2018
500 000,000	7,98%	9 975,000	25/01/2018	25/04/2018
5 000 000,000	8,28%	103 500,000	07/02/2018	07/05/2018
5 000 000,000	8,28%	103 500,000	10/02/2018	10/05/2018
700 000,000	8,28%	14 490,000	13/02/2018	13/05/2018
1 000 000,000	8,28%	20 700,000	13/02/2018	13/05/2018
4 300 000,000	8,28%	89 010,000	16/02/2018	16/05/2018
1 000 000,000	8,28%	20 700,000	21/02/2018	21/05/2018
1 000 000,000	8,28%	20 700,000	26/02/2018	26/05/2018
1 000 000,000	8,36%	20 900,000	16/03/2018	16/06/2018
1 500 000,000	8,36%	31 350,000	25/03/2018	25/06/2018
1 500 000,000	8,36%	31 350,000	25/03/2018	25/06/2018
2 500 000,000	8,36%	52 250,000	30/03/2018	30/06/2018
10 000 000,000	8,79%	219 750,000	05/04/2018	05/07/2018
500 000,000	8,79%	10 987,500	25/04/2018	25/07/2018
5 000 000,000	9,25%	115 625,000	07/05/2018	07/08/2018
5 000 000,000	9,25%	115 625,000	10/05/2018	10/08/2018
700 000,000	9,25%	16 187,500	14/05/2018	14/08/2018
1 000 000,000	9,25%	23 125,000	14/05/2018	14/08/2018
4 300 000,000	9,25%	99 437,500	16/05/2018	16/08/2018
1 000 000,000	9,25%	23 125,000	21/05/2018	21/08/2018
1 000 000,000	9,25%	23 125,000	26/05/2018	26/08/2018
1 000 000,000	9,64%	24 100,000	16/06/2018	16/09/2018
1 000 000,000	9,64%	24 100,000	25/06/2018	25/09/2018
1 500 000,000	9,64%	36 150,000	25/06/2018	25/09/2018
2 500 000,000	9,64%	60 250,000	30/06/2018	30/09/2018
10 000 000,000	9,97%	249 250,000	05/07/2018	05/10/2018
500 000,000	9,97%	12 462,500	26/07/2018	26/10/2018
5 000 000,000	10,50%	43 750,000	07/08/2018	07/09/2018
5 000 000,000	10,50%	43 750,000	10/08/2018	10/09/2018
1 000 000,000	10,50%	8 750,000	14/08/2018	14/09/2018
700 000,000	10,50%	6 125,000	14/08/2018	14/09/2018
4 000 000,000	10,50%	35 000,000	16/08/2018	16/09/2018
1 000 000,000	10,50%	8 750,000	21/08/2018	21/09/2018
1 000 000,000	10,50%	8 750,000	26/08/2018	26/09/2018

5 000 000,000	10,50%	43 750,000	07/09/2018	07/10/2018
5 000 000,000	10,50%	43 750,000	10/09/2018	10/10/2018
1 000 000,000	10,50%	8 750,000	14/09/2018	14/10/2018
500 000,000	10,50%	4 375,000	14/09/2018	14/10/2018
4 000 000,000	10,50%	35 000,000	16/09/2018	16/10/2018
1 000 000,000	10,50%	8 750,000	16/09/2018	16/10/2018
1 000 000,000	10,50%	8 750,000	21/09/2018	21/10/2018
1 500 000,000	10,50%	13 125,000	25/09/2018	25/10/2018
1 000 000,000	10,50%	8 750,000	25/09/2018	25/10/2018
1 000 000,000	10,50%	8 750,000	26/09/2018	26/10/2018
2 500 000,000	10,50%	21 875,000	30/09/2018	30/10/2018
9 800 000,000	10,54%	86 076,667	05/10/2018	05/11/2018
5 000 000,000	10,54%	43 916,667	07/10/2018	07/11/2018
5 000 000,000	10,54%	43 916,667	10/10/2018	10/11/2018
1 500 000,000	10,54%	13 175,000	14/10/2018	14/11/2018
5 000 000,000	10,54%	43 916,667	16/10/2018	16/11/2018
1 000 000,000	10,54%	8 783,333	21/10/2018	21/11/2018
2 500 000,000	10,54%	29 277,778	25/10/2018	05/12/2018
1 500 000,000	10,54%	17 566,667	26/10/2018	06/12/2018
2 500 000,000	10,54%	29 277,778	30/10/2018	10/12/2018
9 500 000,000	10,77%	85 262,500	05/11/2018	05/12/2018
5 000 000,000	10,77%	44 875,000	07/11/2018	07/12/2018
5 000 000,000	10,77%	44 875,000	10/11/2018	10/12/2018
1 500 000,000	10,77%	13 462,500	14/11/2018	14/12/2018
5 000 000,000	10,77%	44 875,000	16/11/2018	16/12/2018
1 000 000,000	10,77%	8 975,000	21/11/2018	21/12/2018
9 200 000,000	10,75%	82 416,667	05/12/2018	05/01/2019
2 500 000,000	10,75%	22 395,833	05/12/2018	05/01/2019
1 500 000,000	10,75%	13 437,500	06/12/2018	06/01/2019
5 000 000,000	10,75%	44 791,667	07/12/2018	07/01/2019
10 000 000,000	10,75%	89 583,333	07/12/2018	07/01/2019
5 000 000,000	10,75%	44 791,667	10/12/2018	10/01/2019
2 500 000,000	10,75%	22 395,833	10/12/2018	10/01/2019
1 500 000,000	10,75%	13 437,500	14/12/2018	14/01/2019
5 000 000,000	10,75%	44 791,667	16/12/2018	16/01/2019
1 000 000,000	10,75%	8 958,333	21/12/2018	21/01/2019

Les charges financières de l'exercice 2018 au titre de ces opérations s'élèvent à **4 019 274 Dinars.**

5-2- Emprunt à Moyen Terme

Le détail des emprunts conclus avec la société « ALBARAKA » au cours de l'exercice 2018, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 Décembre 2018 :

Exercice d'octroi	Principal	Marge Fixe	Encours en Dinars au 31/12/2018
2016	10 000 000	3,50%	6 393 047

Les charges financières de l'exercice 2018 s'élèvent **292 706 Dinars**.

6- Convention conclue avec la société « BH INVEST »:

6-1 Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « Modern Leasing » a conclu avec la Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en bourse « BH INVEST » (filiale de la BH, ex SIFIB) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2018 s'est élevée à **10 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

6-2 Convention de placement

La société « Modern Leasing » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2018, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 15 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2018 s'est élevée à **147 500 DT HTVA**.

7- Convention conclue avec la société « STIMEC »:

La société « Modern Leasing » a conclu six contrats de location au profit de la société « STIMEC ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **113 651 Dinars** et du matériel d'exploitation pour un montant de **718 351 Dinars**.

Ces contrats, sont conclus au taux de 9,5% et sur une période de cinq années pour le matériel de transport et de sept années pour le matériel d'exploitation.

L'encours des financements au 31 décembre 2018 s'élève à **246 702 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **27 157 Dinars**.

8- Convention conclue avec la société « EPARGNE INVEST SICAF »:

La société « Modern Leasing »a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la société « EPARGNE INVEST SICAF » s'élève à **100 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2018 à **100 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **5 370 Dinars**

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements pris par la société MODERN LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

II-1 Rémunération du directeur général :

La charge brute totale supportée par la société au titre de la rémunération servie au Directeur Général y compris les primes et avantages sociaux, ainsi que les cotisations patronales et taxes fiscales (CNRPS, Assurances groupe, TFP et FOPROLOS), à la clôture de l'exercice 2018 s'élève à **187 245 Dinars**.

II-2 Rémunération des membres de conseil d'administration

II-2-1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire à fixer les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de **4687.5DT** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2018 s'élève à **46 875 DT**.

II-2-2 Rémunération des comités

L'Assemblée Générale Ordinaire à fixer la rémunération du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de Financement à un montant forfaitaire annuel brut de **4687.500 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2018 s'élève à **42 187 Dinars**

II-3 Indemnité servie au président du conseil

Une indemnité annuelle brute de 4500 Dinars a été servie au président du conseil d'administration

III- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15 mars 2019

Les commissaires aux comptes

P/ JSC

Sana JAMOSSI DERBEL

P/ PROAUDIT

Tarek ZAHAF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Hassen BOUAITA (F.M.B.Z. KPMG TUNISIE) et Mr Ghazi HANTOUS (gérant de HLB GS Audit & Advisory).

BILAN

(Exprimé en dinars)

Actifs

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles

2

32 767

32 486

Moins : amortissements

2

31 309

30 522

2

1 458

1 964

Immobilisations corporelles

2

478 952

478 064

Moins : amortissements

2

277 113

216 675

2

201 839

261 389

Immobilisations financières

3

16 797 990

16 757 819

Moins : provisions

3

4 188 834

4 152 865

3

12 609 156

12 604 954

Total des actifs immobilisés

12 812 453

12 868 307

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

12 812 453

12 868 307

ACTIFS COURANTS

Intermédiaires en bourse

861

1 437

Autres actifs courants

4

2 425 166

2 028 610

Moins : provisions

4

4

2 425 166

2 028 610

Placements et autres actifs financiers

5

55 832 974

47 030 659

Moins : provisions

5

4 036 111

4 019 650

5

51 796 863

43 011 009

Liquidités et équivalents de liquidités

6

200 824

30 962

TOTAL DES ACTIFS COURANTS

54 423 714

45 072 018

Total des actifs

67 236 167

57 940 325

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN

(Exprimé en dinars)

Capitaux propres et Passifs

	<u>Notes</u>	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	7	28 000 000	28 000 000
Réserve Légale	7	2 800 000	2 800 000
Réserves Ordinaires	7	1 777 162	1 777 162
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	7	2 336 416	2 016 300
Réserves pour réinvestissement exonérés	7	822 838	822 838
Résultats reportés	7	3 122 413	1 315 515
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		41 277 579	39 150 565
Résultat affecté au compte réserves à régime spécial		900 000	320 116
Résultat disponible		23 343 356	17 206 898
Résultat net		24 243 356	17 527 014
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		65 520 935	56 677 579
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Intermédiaires en bourse			
Autres passifs courants	8	1 715 232	1 262 747
Concours bancaires et autres passifs financiers			
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		1 715 232	1 262 747
<u>Total des passifs</u>		1 715 232	1 262 747
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		67 236 167	57 940 326

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31/12/2018	31/12/2017
<u>Produits d'exploitation</u>			
Dividendes des participations non cotées	9	15 414 857	15 258 708
Dividendes des placements cotés	9	1 702 260	1 417 043
Plus-value sur cessions des placements	9	5 533 071	34 346
Revenus des placements monétaires	9	2 818 720	1 564 355
Autres produits d'exploitation	9	101 160	91 344
Reprises sur provisions antérieures	9	245 050	269 586
<u>Total des produits d'exploitation</u>		25 815 118	18 635 381
<u>Charges d'exploitation</u>			
Commissions et charges assimilées	10	78 665	42 382
Moins-values sur cessions de titres	10	15 101	233
Dotation aux provisions pour dépréciations de titres	10	297 480	219 144
Dotation aux amortissements	10	61 226	22 034
Charges de personnel	10	322 646	305 675
Autres charges d'exploitation	10	345 430	310 824
<u>Total des charges d'exploitation</u>		1 120 548	900 292
<u>Résultat d'exploitation</u>		24 694 570	17 735 089
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		24 694 570	17 735 089
<u>Impôt sur les sociétés</u>	11	438 680	208 075
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		24 255 890	17 527 014
<i>Eléments extraordinaires (contribution sociale de solidarité)</i>	11	12 534	
<u>Résultat Net de l'exercice</u>		24 243 356	17 527 014

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Résultat	24 243 356	17 527 014
Ajustement pour amortissements et Provisions	358 706	241 178
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions	-245 050	-269 586
Variations des créances	575	979
Variations des autres actifs courants	-396 555	-326 345
Variation brute des placements et autres actifs financiers	-8 802 315	-312 649
Variation du passif courant	452 485	218 278
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	15 611 202	17 078 869
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations incorporelles	-281	-2 080
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles	-888	-195 869
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	-900 000	-2 378 500
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières	16 629	28 700
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	843 200	843 800
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	-41 340	-1 703 949
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Dividendes et autres distributions	-15 400 000	-15 400 000
Encaissement provenant de la cession des actions SPDIT		
Dividendes des actions SPDIT		
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	-15 400 000	-15 400 000
<u>Variation de trésorerie</u>	169 862	-25 080
Trésorerie au début de l'exercice	30 962	56 042
Trésorerie en fin de période	200 824	30 962

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" est une société d'investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- La société a été agréée en tant que société d'investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 Octobre 1989.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises fixées par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la SPDIT est tenue sur ordinateur, au moyen des journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire Banques
- Journal auxiliaire Caisse
- Journal auxiliaire intermédiaires en Bourse
- Journal auxiliaire Opérations Diverses.

Mensuellement, un grand livre par compte et une balance générale sont édités, reprenant le total des mouvements des comptes.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition.
- Au cours de l'exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est inférieur à la valeur comptable.

- Il n'est pas tenu compte des plus-values lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est supérieur à la valeur comptable arrêtée à la même date.
- Pour les sociétés non cotées, l'évaluation est faite sur la base des derniers états financiers disponibles en prenant en considération :
 - Le secteur d'activité auquel appartient la société
 - L'importance du patrimoine immobilier
 - Les résultats réalisés au cours des derniers exercices

Une provision pour dépréciation du portefeuille - titres est constituée pour couvrir la différence entre la valeur mathématique de l'action telle qu'elle apparaît sur les derniers états financiers disponibles et la valeur d'acquisition de ces titres.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 200 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement. Ils sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent et à ceux admis par l'administration fiscale.

1.6. REGIME FISCAL

La Société SPDIT est régie par les lois, N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés, en tant que revenus de l'exercice sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté définitif de cet exercice.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(En DT)

En Dinars Tunisiens		Valeurs brutes				Amortissements			VCN
Immobilisations	Désignation	au 01/01/2018	Acquisitions 2018	au 31/12/2018	Taux	au 01/01/2018	Dotations 2018	au 31/12/2018	au 31/12/2018
Incorporelles	Logiciels	32 486	281	32 767	33,33%	30 522	787	31 309	1 458
		32 486		32 767		30 522	787	31 309	1 458
Corporelles	Mat. Transport	402 154		402 154	20%	147 286	58 755	206 041	196 113
	A.A.I Générales	8 824		8 824	10%	8 824		8 824	0
	Equip de bureaux	18 074		18 074	10%	15 728	552	16 280	1 794
	Accessoires de bureau	831		831	10%	588	73	662	169
	Mat. Informatique	46 860	888	47 748	15%	42 928	1 058	43 986	3 762
	Autres immob. Corp	1 320		1 320	10%	1 320		1 320	0
		478 064	888	478 952		216 675	60 438	277 113	201 839

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(En DT)

Notes	Libellé du compte	31/12/2018	31/12/2017
3-1	Actions non cotées-groupe	12 698 919	11 798 919
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-2 042 122	-2 042 122
3-2	Autres actions non cotées	3 041 000	3 041 000
3-2	Provisions pour dépréciation autres actions non cotées	-2 146 712	-2 110 743
3-3	Emprunts obligataires	978 000	1 821 200
	Autres immobilisa° financières	80 071	96 700
	TOTAL	12 609 156	12 604 954

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

(En DT)

Participations non cotées-Groupe	Capital		31/12/2018				31/12/2017			
	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Dividende
S.I. Notre Dame	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	1 788 815		6 450	1 788 815	1 788 815	
SEABG	7 900 000	30,64%	2 420 766	1 440 923		13 687 011	2 420 766	1 440 923		13 684 997
SBT (1)	13 700 000	27,78%	3 805 870	1 236 210		785 343	3 569 740	1 236 210		694 780
STBN	1 560 000	11,54%	180 000	1 153 216			135 000	703 216		
STBO	1 664 000	13,63%	226 800	1 618 480		181 800	181 800	1 168 480		181 800
LA PREFORME	122 005	11,10%	13 538	968 570			13 538	968 570		
SGBIA (2)	442 500	14,86%	65 751	4 067 762		659 925	61 755	4 067 762		618 853
SNB	90 200	1,67%	1 502	124 900		12 497	1 502	124 900		12 497
CFDB	197 500	0,00%	1	43			1	43		
SLD	698 500	0,43%	3 000	300 000	253 307		3 000	300 000	253 307	
Total en DT				12 698 919	2 042 122	15 326 576		11 798 919	2 042 122	15 192 929

- (1) La SPDIT a reçu 236 130 actions gratuites de la SBT portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2018.
- (2) La SPDIT a reçu 3 996 actions gratuites de la SGBIA portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2018.

- La variation enregistrée en 2018 par rapport à 2017 correspond à la souscription à l'augmentation de capital de la STBO et STBN pour 450.000 dinars chacune en 2018.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

(En DT)

Autres participations non cotées	Capital		31/12/2018				31/12/2017			
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Dividende
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000		120 000	1 200 000	1 200 000	
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500		37 250	372 500	372 500	
Hôtel.Jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000		2 400	240 000	240 000	
Sté Tourisme et Loisir (Hôtel)	133 000	1,58%	2 100	210 000	210 000		2 100	210 000	210 000	
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000		67 500	150 000	750 000		45 000
Tunis Centre	100 000	1,38%	1 375	137 500		20 626	1 375	137 500		20 625
SCIF	10 000	10,00%	1 000	100 000	94 212		1 000	100 000	58 243	
STC	439 898	0,03%	138	1 000		156	122	1 000		156
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000		300	30 000	30 000	
Total en DT				3 041 000	2 146 712	88 282		3 041 000	2 110 743	65 781

3.3. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(En DT)

	Solde au 31/12/2017	Reclassement échéances – 1an	Solde au 31/12/2018
Emprunt obligataire STB	142 600	142 600	0
Emprunt obligataire UIB	142 600	142 600	0
Emprunt obligataire CIL	200 000	100 000	100 000
Emprunt obligataire HL 2015	276 000	138 000	138 000
Emprunt obligataire HL 2016	300 000	100 000	200 000
Emprunt obligataire Attijari Bank	360 000	120 000	240 000
Emprunt obligataire BH	400 000	100 000	300 000
TOTAL	1 821 200	843 200	978 000

- Les emprunts STB et UIB souscrits en 2012 pour 1 000 000 D chacun sont remboursables sur 7 ans à des taux fixes respectifs de 6,1% et 5,9%.
- Les emprunts CIL et Hannibal Lease (HL) souscrits en 2015 pour 500 000 D et 690 000 D sont rémunérés à des taux fixes respectifs de 7,6% et 7,72%.
- Les emprunts Hannibal Lease (HL) et Attijari Bank souscrits en 2016 pour 500 000 D et 600 000 D sont rémunérés à des taux fixes respectifs de 7,65% et 7,4%.
- L'emprunt BH souscrit en 2017 pour 500 000 D est rémunéré à un taux fixe de 7,4%.

Ces obligations ont généré au 31 décembre 2018 des intérêts pour 151 242 DT.

NOTE 4- AUTRES ACTIFS COURANTS

(En DT)

Note	Libellé	31/12/2018	31/12/2017
	Prêts	22 374	26 100
	Etat et collectivités publiques	2 134 414	1 716 107
	Compte d'attente	58 794	61 294
	Autres débiteurs divers	116 052	90 717
	Créance sur cession de titres	1 486	1 486
4-1	Produits à recevoir	87 539	128 438
	Charges constatées d'avance	4 507	4 468
	TOTAL	2 425 166	2 028 610

4.1. PRODUITS À RECEVOIR

Ce compte enregistre les intérêts courus sur emprunts obligataires pour 87 539 D.

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(En DT)

Notes	Libellé	31/12/2018	31/12/2017
5-1	Actions Tunisiennes cotées	20 153 172	22 966 295
5-2	Actions Sicav et FCP	1 836 602	1 970 564
5-3	Billets de trésorerie et Certificats de dépôt	33 000 000	21 250 000
	Echéances à moins d'1 an /obligations	843 200	843 800
	Placements et autres actifs financiers	55 832 974	47 030 659
	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-4 036 111	-4 019 650
	TOTAL	51 796 863	43 011 009

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

(En DT)

Actions	VN	Capital		2018			2017			cours 31/12/18	Résultat latent	Réalisa ^o 2018	Provisions Antérieures	Reprise de prov/cours	Provisions au 31/12/2018	Dotation au 31/12/2018	Dividendes 2018
		Titres émis	%	Qtt	C.M-18	Valeur	Qtt	C.M-17	Valeur								
A.Leasing	10,000	2 750 000	1,75%	48 246	22,363	1 078 907	48 246	22,363	1 078 907	16,594			-218 681		-278 313	-59 632	57 895
ATL	1,000	25 000 000	0,25%	62 998	2,670	168 198	62 998	2,670	168 198	2,661					-560	-560	15 750
ATB	1,000	100 000 000	0,21%	214 295	2,806	601 365	214 295	2,806	601 365	3,663	183 598						49 288
Attijari bank	5,000	40 741 997	0,13%	51 250	16,566	849 000	50 000	16,980	849 000	41,921	1 299 451						60 000
BH	5,000	47 600 000	0,21%	99 909	8,840	883 173	85 635	7,813	669 063	13,098	425 435						59 945
BH NS							14 274	15,000	214 110								
BIAT	10,000	17 000 000	1,10%	186 708	23,546	4 396 165	205 255	23,546	4 832 866	123,474	18 657 419	2 326 782					809 740
BNA	5,000	35 200 000	0,04%	13 636	7,702	105 025	271 455	8,473	2 299 911	14,349	90 638	2 820 421					
BT	1,000	225 000 000	0,26%	584 730	0,997	583 084	467 784	1,246	583 084	7,859	4 012 309						187 114
CC	1,000	172 134 413	0,26%	440 000	2,426	1 067 428	482 188	2,426	1 169 775	2,033		3 802	-47 723		-172 908	-125 185	
CIL	5,000	5 000 000	1,00%	50 000	5,846	292 324	50 000	5,846	292 324	14,112	413 276						45 000
DH	10,000	54 907 262	0,12%	68 494	14,600	1 000 012	68 494	14,600	1 000 012	13,548					-72 056	-72 056	28 083
ICF	10,000	2 100 000	3,12%	65 488	23,415	1 533 390	68 870	23,415	1 612 579	171,399	9 691 188	364 326					275 480
MONOPRIX	2,000	19 969 372	1,12%	224 297	2,849	639 111	224 297	2,849	639 111	7,720	1 092 462						44 859
POULINA	1,000	180 003 600	0,00%	5 400	5,509	29 750	5 400	5,509	29 750	12,426	37 350						1 809
SAH	1,000	60 319 165	0,05%	30 047	6,829	205 190	26 569	7,723	205 190	11,202	131 397						
Sotetel	5,000	4 636 800	2,26%	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	4,478			-1 817 122	180 570	-1 636 551		
STB	5,000	155 375 000	0,41%	632 154	6,689	4 228 529	632 154	6,689	4 228 529	3,770			-1 909 789	64 480	-1 845 309		
TPR	1,000	45 000 000	0,08%	36 676	2,504	91 824	36 676	2,504	91 824	4,628	77 912						8 435
TUNIS RE	5,000	20 000 000	0,17%	33 704	8,772	295 664	33 704	8,772	295 664	7,870			-26 336		-30 414	-4 078	16 852
						20 153 172			22 966 295		36 112 435	5 515 331	-4 019 650	245 050	-4 036 111	-261 511	1 660 250

- La variation enregistrée en 2018 par rapport à 2017 est détaillée comme suit :
 - (1) Cession de 42 188 actions CARTHAGE CEMENTS ayant un coût moyen de 102 347 dinars ;
 - (2) Cession de 265 851 actions BNA ayant un coût moyen de 2 194 886 dinars ;
 - (3) Cession de 18 547 actions BIAT ayant un coût moyen de 436 703 dinars ;
 - (4) Cession de 3 382 actions ICF ayant un coût moyen de 79 189 dinars ;
- La SPDIT a reçu 116 946 actions gratuites BT, 8 031 actions gratuites BNA, 3 478 actions gratuites SAH et 1 250 actions gratuites Attijari Bank portant jouissance à compter du 1er janvier 2018.
- Les plus-values latentes calculées sur la base du cours moyen boursier du mois de décembre 2018, soit 36 112 434 dinars, sont données à titre d'information. Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte.

5.2. ACTIONS SICAV

(En DT)

SICAV	Valeur comptable au 31/12/2018	Valeur liquidative au 31/12/2018	Résultat latent
SICAV OBLIGATAIRE	293 202	298 843	5 641
SICAV MIXTE & FCP	1 543 400	1 736 054	192 654
TOTAL	1 836 602	2 034 897	198 295

Les placements SICAV sont évalués au 31 Décembre 2018 à leur coût d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte dans le résultat de l'exercice.

5.3. BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE DEPOTS

(En DT)

Echéance	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Total
Certificats de dépôts	18 000 000	-	13 500 000	31 500 000
Billets de trésorerie	1 500 000			1 500 000
TOTAL	19 500 000		13 500 000	33 000 000

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

(En DT)

	31/12/2018	31/12/2017
Banques	196 844	29 536
Caisse	3 980	1 426
Total	200 824	30 962

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Les capitaux propres après résultat de l'exercice totalisent, à la date de clôture de l'exercice 2018, un montant de 65 520 935 D contre 56 677 579 D au 31 décembre 2017. Les mouvements des capitaux propres intervenus au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

(En DT)

Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves à régime spécial	Prime D'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2017	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	2 016 300	2 418 750	1 315 515	17 527 014	56 677 579
Affectation résultats reportés							-1 315 515	1 315 515	
Affectation du montant réinvesti					320 116			-320 116	
Résultats reportés 2017							3 122 413	-3 122 413	
Dividende 2017								-15 400 000	-15 400 000
Résultat 2018								24 243 356	24 243 356
Total	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	2 336 416	2 418 750	3 122 413	24 243 356	65 520 935

7.1. CAPITAL

Le capital est composé de 28 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

7.2. RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES

Ce compte enregistre la réaffectation des réserves ordinaires en réserves pour réinvestissements exonérés correspondant au montant des opérations de réinvestissements en exonérations d'impôts opérées par la société de 1999 à 2009 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2015.

7.3. RESERVES A REGIME SPECIAL

La variation correspond au blocage par l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2017, du montant réinvesti dans la société SGBIA pour 320 116 D.

7.4. RESULTATS REPORTEES

Le montant de 3 122 413 D correspond aux résultats reportés tels qu'ils découlent de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément à la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2018.

7.5. RESULTAT PAR ACTION

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Résultat par action	0,866 D	0,626 D

7.6. SITUATION DES RESERVES ET RESULTATS REPORTEES NON SOUMIS A LA RETENUE A LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013- 54 du 30 décembre 2013, portant loi des Finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source de 5% applicable à partir du 01/01/2015 se détaillent au 31 décembre 2018 comme suit :

(en DT)

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Réserve légale	2 800 000	2 800 000
Réserve ordinaire	1 777 162	1 777 162
Réserve à régime spécial et réserves pour réinvestissement exonérés	1 816 338	1 816 338
Prime d'émission	2 418 750	2 418 750
Total	<u>8 812 250</u>	<u>8 812 250</u>

NOTE 8 - AUTRES PASSIFS COURANTS

(En DT)

		31/12/2018	31/12/2017
Note	Libellé		
	Etat et collectivités publiques	15 843	21 816
	Personnels et comptes rattachés	132 903	114 158
	Sté de groupe	114 031	88 696
	Créditeurs divers	19 647	17 270
	Charges à payer	47 420	44 230
8-1	Produit perçus d'avance	434 262	268 590
8-2	Impôt à liquider	438 680	208 075
	Contribution Sociale Solidaire	12 534	
	Provisions pour risque fiscal	499 912	499 912
	Total	1 715 232	1 262 747

8.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des billets de trésoreries et des certificats de dépôt non encore courus.

8.2. IMPOT A LIQUIDER

Ce compte enregistre l'impôt sur les sociétés à payer au titre du bénéfice de l'exercice 2018.

8.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risques et charges d'un montant de 499 912 D, est constituée pour couvrir le risque lié au contrôle fiscal effectué en décembre 2010 portant sur la période allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2010 et objet de la taxation d'office notifiée en novembre 2016 réclamant un complément d'impôt en principal et intérêt de 689 932 D avec une correction à la baisse du report de l'IS de 185 267 D à fin 2010.

Suite au recours en justice de la société, le tribunal de première instance a ramené le complément d'impôt réclamé par l'administration fiscale à 523 356 D en principal et intérêts. La société a interjeté appel, et à ce jour, la cour d'appel de Tunis n'a pas rendu de décision.

NOTE 9- LES PRODUITS D'EXPLOITATION

REVENUS	Solde en DT	
	31/12/2018	31/12/2017
<u>DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES</u>	<u>15 414 857</u>	<u>15 258 708</u>
Dividendes des participations du groupe -non cotées	15 326 575	15 192 927
Dividendes des autres participations-non cotées	88 282	65 781
<u>DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES</u>	<u>1 702 260</u>	<u>1 417 043</u>
Dividendes des placements cotés	1 660 250	1 393 250
Dividendes SICAV	42 010	23 793
<u>PLUS VALUES DE CESSION</u>	<u>5 533 071</u>	<u>34 346</u>
Plus-value sur cession des actions SICAV	17 740	8 850
Plus-value sur cession des placements cotés	5 515 331	25 496
Plus-value sur cession autres placements cotés		
<u>REVENUS DES PLACEMENTS</u>	<u>2 818 720</u>	<u>1 564 355</u>
Revenus des billets de trésorerie	405 425	1 032 460
Revenus des emprunts obligataires	151 242	204 358
Revenus des certificats de dépôt	2 262 053	327 537
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>101 160</u>	<u>91 344</u>
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	93 750	87 500
Produits Financiers hors exploitation	7 410	3 844
<u>REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES</u>	<u>245 050</u>	<u>269 586</u>
Reprise des provisions sur titres de placement en bourse	245 050	269 586
Reprise des provisions sur titres de participation		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>25 815 118</u>	<u>18 635 381</u>

NOTE 10 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES	Solde en DT	
	31/12/18	31/12/17
<u>COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES</u>	<u>78 665</u>	<u>42 382</u>
<u>PERTE SUR TITRES</u>	<u>15 101</u>	<u>233</u>
<u>DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
<u>DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES</u>	<u>297 480</u>	<u>219 144</u>
Dépréciation de titres non cotés	35 969	65 483
Dépréciation de titres cotés	261 511	153 661
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>322 646</u>	<u>305 675</u>
Salaires	276 427	254 909
Autres charges de personnels	46 219	50 766
<u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</u>	<u>345 430</u>	<u>310 824</u>
Impôt et taxes	64 103	47 128
Diverses charges d'exploitation	281 327	263 696
<u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u>	<u>61 226</u>	<u>22 034</u>
TOTAL	<u>1 120 548</u>	<u>900 292</u>

NOTE 11 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(En DT)

<u>Note 11 : Tableau de détermination du résultat fiscal</u>	<u>2 018</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>24 682 036</u>
<u>Réintégration</u>	<u>610 345</u>
Perte sur rachat sicav	15 101
Provisions pour dépréciation des titres de placements	261 511
Provisions pour dépréciation des titres de participation	35 969
Provisions pour dépréciation des titres de placement déduit à hauteur de 50%	245 050
Amortissement voiture	40 180
Contribution Sociale Solidaire	12 534
<u>Résultat fiscal avant déduction</u>	<u>25 292 381</u>
<u>Déductions</u>	<u>22 877 498</u>
Dividendes	17 117 117
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subi l'impôt	245 050
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation de participations	
Plus-values D'actions	5 515 331
<u>Résultat Fiscal avant déduction des provisions</u>	<u>2 414 883</u>
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable	<u>261 511</u>
<u>Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré</u>	<u>2 153 372</u>
<u>Réinvestissement exonéré ZDR</u>	<u>900 000</u>
<u>Résultat fiscal après réinvestissement exonéré ZDR</u>	<u>1 253 372</u>
<u>Impôt sur les sociétés 2018 : 1 253 372 * 0,35</u>	<u>438 680</u>
<u>Contribution sociale de solidarité : 1 253 372 * 0,01</u>	<u>12 534</u>

NOTE 12 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

12.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).

12.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

NOTE 13 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du groupe SFBT concernent :

- les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1),
- les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du Groupe dont le solde s'élève au 31 Décembre 2018 à 1 500 000D. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 405 425 D,
- l'assistance et la maintenance informatique par la S.I.T pour un montant annuel de 18.409D hors taxes,
- la location auprès de la SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour un loyer annuel de 15 150 D hors taxes.

TUNIS, le 1^{er} avril 2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE «S.P.D.I.T. »
5, BOULEVARD DE LA TERRE
CENTRE URBAIN NORD LA CHARGUIA

- 1082 TUNIS -

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique «S.P.D.I.T. », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 67 236 167 DT au 31 Décembre 2018 et un résultat bénéficiaire de l'exercice clos à cette date de 24 243 356 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique «S.P.D.I.T. » arrêtée au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique «S.P.D.I.T. » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

1. Evaluation des participations et des placements en actions

La société a un portefeuille significatif de participations en actions non cotées et de placements en actions cotées en bourse pour une valeur au 31 Décembre 2018 respective de 15 739 919 DT et 20 153 172 DT (cf. Notes aux états financiers N° 3 et N°5).

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément au principe annoncé à la note N° 1.4 et en conformité avec la Norme comptable NC 07 relative aux placements.

Nous avons recalculé les provisions pour dépréciation constituées sur la totalité du portefeuille en référence à la valeur mathématique telle qu'elle découle des états financiers les plus récents pour les actions non cotées et en référence au cours moyens boursiers du mois de décembre 2018 pour les actions cotées.

2. Exhaustivité des revenus de dividendes

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 66% de dividendes soit un montant de 17 117 117 DT au 31 Décembre 2018 (cf. Note aux états financiers N° 9).

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des participations et des placements et avons pris connaissance des procès-verbaux des assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles la SPDIT détient une part au capital et nous avons recalculé le montant des dividendes revenant à la SPDIT à partir des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2018.

Rapport du conseil d'Administration sur la gestion de la société

La responsabilité du rapport sur la gestion de la société incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 – 2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Hassen BOUAITA
Directeur Associé
F.M.B.Z-KPMG TUNISIE

Ghazi HANTOUS
Gérant de HLB GS Audit & Advisory

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475 DU CODE DES SOCIETES
COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que la Direction Générale nous a avisés de la réalisation des conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués que nous reportons ci-dessous.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- Poursuite du contrat de location avec la société SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er avril 2011 et pour un montant annuel fixé à 15 150 DT, hors taxes.
- Poursuite du contrat d'assistance et de maintenance de logiciel avec la société informatique et télématique (SIT) pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 01 janvier 2014, pour un montant annuel de 16 200 DT, en hors taxes payable trimestriellement.
- Poursuite du contrat de maintenance de progiciel avec la société informatique et télématique (SIT) pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, à compter du 02 janvier 2014. Le montant de la charge au titre de 2018 s'élève à 2 209 DT, en hors taxes.

B - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Le Conseil d'Administration du 18 février 2009 a donné à Monsieur Mohamed BOUSBIA le pouvoir pour fixer la rémunération du Président Directeur Général, laquelle rémunération est composée pour l'exercice 2017 d'un salaire mensuel brut de 7500 DT, d'un treizième mois de 7 000 DT brut et d'une gratification annuelle brute de 30 000 DT.

- Le Président Directeur Général bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société des frais afférents à cette voiture, ainsi que des frais d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone au titre de sa consommation personnelle. Ces avantages en nature ont totalisé 8 787 DT pour l'exercice 2018.
- L'Assemblée Générale du 4 Avril 2018 a alloué à chacun des membres du Comité d'Audit une rémunération annuelle nette de 4 000 DT.
- Les jetons de présence ont été fixés par l'Assemblée Générale du 4 Avril 2018 à un montant net de 8 000 DT par administrateur.

Fait à Tunis, le 1^{er} avril 2019

Hassen BOUAITA
Directeur Associé

Ghazi HANTOUS

F.M.B.Z-KPMG TUNISIE

Gérant de HLB GS Audit & Advisory

Etats financiers annuels de SICAV

CAP OBLIG SICAV

CAP OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Les Commissaires aux Comptes Associés -MTBF- représenté par M. Ahmed BELAIFA.

BILAN ARRETE AU 31-12-2018 (Exprimé en Dinar)

En TND		31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	3.1	13 725 005	16 400 463
AC1a Actions et valeurs assimilées		1 001 889	500 008
AC1b Obligations et valeurs assimilées		12 723 116	15 900 455
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		6 838 142	7 937 880
AC2a Placements monétaires	3.3	6 472 307	7 500 616
AC2b Disponibilités		365 835	437 264
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		20 563 147	24 338 343
<u>PASSIF</u>			
PA1 Opérateurs créditeurs	3.5	16 198	19 816
PA2 Autres créditeurs divers	3.6	17 969	14 420
Total Passif		34 167	34 236
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 Capital	3.7	19 559 862	23 370 923
CP2 - Sommes distribuables		969 118	933 184
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		115	198
CP2b Sommes distribuables de l'exercice	3.8	969 002	932 986
Actif Net		20 528 980	24 304 107
Total Passif et Actif Net		20 563 147	24 338 343

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-12-2018
(Exprimé en Dinar)

En TND		31/12/2018	31/12/2017
PR1 - Revenus du portefeuille Titres	3.2	801 517	1 017 517
PR1a Dividendes		-	44 526
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		801 517	972 991
PR2 Revenus des placements monétaires	3.4	701 011	433 691
Total Revenus des Placements		1 502 528	1 451 208
CH1 Charges de gestion des placements	3.9	(232 688)	(248 707)
Revenus Nets des Placements		1 269 840	1 202 501
CH2 Autres charges	3.10	(29 918)	(116 987)
Résultat d'Exploitation		1 239 922	1 085 514
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(270 920)	(152 528)
Sommes distribuables de l'Exercice		969 002	932 986
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		270 920	152 528
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		1 884	(8 291)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		44 718	7 909
Résultat Net de l'Exercice		1 286 524	1 085 132

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-12-2018
(Exprimé en Dinar)**

<u>En TND</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 286 524</u>	<u>1 085 132</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	1 239 922	1 085 514
AN1b - Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 884	(8 291)
AN1c - Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	44 718	7 909
<u>AN2 - Distribution de dividendes</u>	<u>(1 117 063)</u>	<u>(1 094 474)</u>
<u>AN3 - Transactions sur le capital</u>	<u>(3 944 588)</u>	<u>(2 214 580)</u>
AN3a Souscriptions	42 740 310	33 831 568
CSS Capital	41 091 073	32 747 327
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	35 431	(3 696)
RSD Régularisation des sommes distribuables	1 613 806	1 087 937
AN3b Rachats	(46 684 898)	(36 046 148)
CSR Capital	(44 938 342)	(34 801 213)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	(45 825)	5 335
RSD Régularisation des sommes distribuables	(1 700 731)	(1 250 270)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>(3 775 127)</u>	<u>(2 223 922)</u>
<u>AN4 - Actif net</u>		
AN4a Début de l'Exercice	24 304 107	26 528 029
AN4b Fin de l'Exercice	20 528 980	24 304 107
<u>AN5 - Nombre d'actions</u>		
AN5a Début de l'Exercice	232 970	253 445
AN5b Fin de l'Exercice	194 619	232 970
<u>Valeur liquidative</u>	<u>105,483</u>	<u>104,323</u>
<u>AN6 - Taux de Rendement (%)</u>	<u>4,95%</u>	<u>3,83%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société «CAP OBLIG SICAV» figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur le portefeuille titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2018 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 13.725.005 DT et se répartit comme suit :

<u>Désignation du Titre</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2018</u>	<u>% Actif Net</u>
Obligations et valeurs assimilées	220 500	12 295 703	12 723 116	61,98%
<i>Emprunts d'Etat</i>	22 000	3 420 103	3 531 930	17,20%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 920 103	1 991 226	9,70%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 500 000	1 540 704	7,51%
<i>Emprunts de sociétés</i>	198 500	8 875 600	9 191 186	44,77%
AIL 2014/1	10 000	200 000	204 928	1,00%
ATB 2007/1	3 000	93 750	97 283	0,47%
ATL 2013/2	8 000	320 000	322 374	1,57%
ATL 2014/1	5 000	100 000	104 640	0,51%
ATL 2017/1	5 000	400 000	419 328	2,04%
ATTIJARI BANK SUB 2015	5 000	200 000	202 044	0,98%
ATTIJARI LEASE 2014	10 000	200 000	200 200	0,98%
BTE 2010	2 000	40 000	40 672	0,20%
BTE 2016	10 000	800 000	844 248	4,11%
BTK 2012/1	15 000	214 350	215 742	1,05%
CIL 2013/1	2 000	80 000	80 331	0,39%
CIL 2014/1	10 000	200 000	205 368	1,00%
CIL 2014/2	7 000	280 000	295 669	1,44%
CIL 2015/2	3 500	140 000	141 478	0,69%
CIL 2016/1	2 500	150 000	155 672	0,76%
CIL 2016/2	5 000	400 000	421 040	2,05%
HL 2014/1	15 000	300 000	303 168	1,48%
HL 2015/1	5 000	200 000	208 304	1,01%
HL 2017/3	3 500	350 000	370 866	1,81%
HL 2017/2	3 500	280 000	288 215	1,40%
HL SUB 2015/1	3 000	120 000	120 751	0,59%
HL 2015/2	4 000	240 000	251 229	1,22%
HL SUB 2018/1	3 500	350 000	364 428	1,78%
MODERN LEASING 2012	5 000	200 000	209 032	1,02%
TL 2014/1	10 000	600 000	623 968	3,04%
TL 2018/1	3 500	350 000	364 577	1,78%
TL 2014/2	13 000	780 000	782 267	3,81%
TUN FACTOR 2014/1	15 000	600 000	635 076	3,09%
UIB SUB 2015	3 000	120 000	123 835	0,60%
UIB SUB 2016	5 000	400 000	423 356	2,06%
UIB 2009/1	2 500	137 500	140 462	0,68%
UIB 2011/1	1 000	30 000	30 634	0,15%
Titres OPCVM	62 775	1 000 005	1 001 889	4,88%
FCP SALAMETT CAP	62 775	1 000 005	1 001 889	4,88%
Total Portefeuille Titres		13 295 708	13 725 005	66,86%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-12-2017	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2018
Obligations et Valeurs assimilées	15 401 228	1 050 000	4 155 525	4 155 525	-	12 295 703
Emprunts d'Etat	3 670 103	-	250 000	250 000	-	3 420 103
EMP NAT 2014 Cat C	1 750 000	-	250 000	250 000	-	1 500 000
BTA MARS 2019 5,5%	1 920 103	-	-	-	-	1 920 103
Emprunts de Sociétés	11 731 125	1 050 000	3 905 525	3 905 525	-	8 875 600
AIL 2014-1	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
ATB 2007-1	112 500	-	18 750	18 750	-	93 750
ATL 2013/2	480 000	-	160 000	160 000	-	320 000
ATL 2014/1	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
ATL 2017/1	500 000	-	100 000	100 000	-	400 000
Attijari Bank Sub 2015	300 000	-	100 000	100 000	-	200 000
Attijari Leasing 2014	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
BTE 2010	60 000	-	20 000	20 000	-	40 000
BTE 2016	1 000 000	-	200 000	200 000	-	800 000
BTK 2012/1	428 625	-	214 275	214 275	-	214 350
CIL 2012/2	100 000	-	100 000	100 000	-	-
CIL 2013/1	120 000	-	40 000	40 000	-	80 000
CIL 2014/1	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
CIL 2014/2	420 000	-	140 000	140 000	-	280 000
CIL 2015/2	210 000	-	70 000	70 000	-	140 000
CIL 2016/1	200 000	-	50 000	50 000	-	150 000
CIL 2016/2	500 000	-	100 000	100 000	-	400 000
HL Sub 2015/1	180 000	-	60 000	60 000	-	120 000
HL Sub 2018/1	-	350 000	-	-	-	350 000
HL 2014/1	600 000	-	300 000	300 000	-	300 000
HL 2015/1	300 000	-	100 000	100 000	-	200 000
HL 2015/2	320 000	-	80 000	80 000	-	240 000
HL 2017/2	350 000	-	70 000	70 000	-	280 000
HL 2017/3	-	350 000	-	-	-	350 000
Modern Leasing 2012	300 000	-	100 000	100 000	-	200 000
TL 2012-2	140 000	-	140 000	140 000	-	-
TL 2014/1	800 000	-	200 000	200 000	-	600 000
TL 2014/2	1 040 000	-	260 000	260 000	-	780 000
TL 2018/1	-	350 000	-	-	-	350 000
TUN Factor 2014-1	900 000	-	300 000	300 000	-	600 000
UIB SUB 2015	180 000	-	60 000	60 000	-	120 000
UIB SUB 2016	500 000	-	100 000	100 000	-	400 000
UIB 2009/1	150 000	-	12 500	12 500	-	137 500
UIB 2011-1	40 000	-	10 000	10 000	-	30 000
UNIFACTOR 2013	100 000	-	100 000	100 000	-	-
Titre des OPCVM	500 008	8 050 129	7 594 849	7 550 132	44 717	1 000 005
FCP SALAMETT CAP	500 008	8 050 129	7 594 849	7 550 132	44 717	1 000 005
Total	15 901 236	9 100 129	11 750 374	11 705 657	44 717	13 295 708

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour l'exercice allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 totalisent 801.517 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des Obligations de Sociétés	630 791	790 177
Revenus des Emprunts d'Etat	170 726	182 814
Dividendes	-	44 526
Total	801 517	1 017 517

3.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2018 à 6.472.307 DT contre 7.500.616 DT au 31/12/2017.

Le détail des placements monétaires à la date du 31/12/2018 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
Placements à Terme	1 000 000	1 033 487	5,03%
PLT 24/01/2019 BTK 6 mois à 9,67%	1 000 000	1 033 487	5,03%
Certificats de Dépôt	5 430 862	5 438 820	26,49%
CD_10,95%_04/02/2019 AIL 40 jours	990 384	991 826	4,83%
CD_10,95%_24/02/2019 BT 3 mois	985 662	987 096	4,81%
CD_10,65%_19/03/2019 MODERN LEASING 3 mois	979 252	982 249	4,78%
CD_10,95%_25/02/2019 AIL 2 mois	985 662	986 857	4,81%
CD_10,89%_20/01/2019 BTK 20 jours	497 595	497 715	2,42%
CD_11,65%_30/01/2019 ATB 30 jours	496 154	496 282	2,42%
CD_11,65%_26/01/2019 ATB 30 jours	496 154	496 795	2,42%
Total	6 430 862	6 472 307	31,53%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 701.011 DT au 31/12/2018 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre de l'exercice 2018.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des Placements à Terme	198 884	119 241
Revenus des Certificats de Dépôt	502 127	314 450
Total	701 011	433 691

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 16.198 DT au 31/12/2018 contre 19.816 DT au 31/12/2017.

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017
TCL à payer	298	315
Retenue à la Source	15 856	11 866
Redevance CMF	1 815	2 239
Total	17 969	14 420

3.7 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice 2018 s'élève à – 3.775.127 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(3 811 062)
Variation de la part Revenu	35 935
Variation de l'Actif Net	(3 775 127)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

	Capital au 31/12/2017	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2018
Montant	23 370 923	41 091 073	(44 938 342)	19 523 654 (*)
Nombre de titres	232 970	409 611	(447 962)	194 619
Nombre d'actionnaires	522	1 168	(1 329)	361

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2018. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice (du 01/01/2018 au 31-12-2018).

Ainsi la valeur du capital en fin d'exercice est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2018
Capital sur la base part de capital de début de l'exercice	19 523 654
Variation des +/- values potentielles sur titres	1 884
+/- values réalisées sur cession de titres	44 718
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	(10 394)
Capital au 31.12.2018	19 559 862

3.8 Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscriptions et de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au 31/12/2018 se détaille comme suit :

Exercice	Résultats Distribuables	Régularisations	Sommes Distribuables
2 018	1 239 922	(270 920)	969 002
2 017	1 085 514	(152 528)	932 986

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire	232 688	248 707
Total	232 688	248 707

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre De l'exercice 2018 s'élève à 232.688 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Redevance CMF	26 071	28 101
TCL	3 846	3 660
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	85 226
Services Bancaires et assimilés	1	-
Total	29 918	116 987

4. AUTRES INFORMATIONS

Données par action	2 018	2 017	2 016	2 015	2 014
Revenus des placements	7,720	6,229	5,552	6,473	5,241
Charges de gestion des placements	(1,196)	(1,068)	(0,948)	(1,195)	(0,998)
Revenu net des placements	6,524	5,161	4,604	5,278	4,243
Autres charges	(0,154)	(0,502)	(0,121)	(0,151)	(0,127)
Résultat d'exploitation (1)	6,370	4,659	4,483	5,127	4,116
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,392)	(0,655)	(0,125)	(1,165)	(0,250)
Sommes distribuables de l'exercice	4,978	4,004	4,358	3,962	3,866
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0,010	(0,036)	(0,004)	(0,031)	0,030
+/- values réalisées sur cession de titres	0,230	0,034	(0,032)	0,091	0,028
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
+/- values sur titres et frais de négociation (2)	0,240	(0,002)	(0,036)	0,060	0,058
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,610	4,657	4,447	5,187	4,174
Résultat non distribuable de l'exercice	0,240	(0,002)	(0,036)	0,060	0,058
Régularisation du résultat non distribuable	(0,053)	0,007	0,002	(0,023)	(0,036)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,187	0,005	(0,034)	0,037	0,022
Distribution de dividendes	4,005	4,357	3,962	3,866	3,906
Valeur Liquidative	105,483	104,323	104,670	104,309	104,176
Ratios de Gestion des Placements					
Charges de Gestion des Placements / Actif Net Moyen	0,89%	0,89%	0,89%	0,89%	0,89%
Autres Charges / Actif Net Moyen	0,11%	0,42%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	3,72%	3,32%	4,08%	2,94%	3,44%

5. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de CAP OBLIG SICAV.

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par CAP OBLIG SICAV au titre de l'exercice 2018 s'élève à 232.688 DT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration du 21 avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « CAP OBLIG SICAV » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret n° 2001-2278 su 25 septembre 2001 et nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Au cours du deuxième trimestre 2018, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 30% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 30 juin 2018, ce taux est de l'ordre de 30,75%.

- Au cours du troisième trimestre 2018, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'AIL, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-88. Au 30 septembre 2018, ce taux est de l'ordre de 10,25%.

- Au cours du quatrième trimestre 2018, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'AIL, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-88. Au 31 décembre 2018, ce taux est de l'ordre de 10,62%.

- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 19 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

En application de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2018 :

Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de CAP OBLIG SICAV.

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par CAP OBLIG SICAV au titre de l'exercice 2018 s'élève à 232.688 DT.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, lors de nos investigations, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions qui entrent dans le cadre de l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 19 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Ahmed BELAIFA

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV SECURITY

SICAV SECURITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date **du 22 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Les Commissaires aux Comptes Associés -MTBF- représenté par M. Ahmed BELAIFA.

BILAN

ARRETE AU 31-12-2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres		949 031	854 014
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	344 858	302 616
AC1b Obligations et valeurs assimilées	3.2	604 173	551 398
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		246 677	290 082
AC2a Placements monétaires	3.4	203 883	212 568
AC2b Disponibilités		42 794	77 514
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		1 195 708	1 144 096
<u>PASSIF</u>			
PA1 Opérateurs créditeurs	3.6	1 204	1 141
PA2 Autres créditeurs divers	3.7	282	272
Total Passif		1 486	1 413
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 Capital	3.8	1 154 940	1 110 783
CP2 - Sommes distribuables		39 282	31 900
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		21	59
CP2b Sommes distribuables de l'exercice	3.9	39 261	31 841
Actif Net		1 194 222	1 142 683
Total Passif et Actif Net		1 195 708	1 144 096

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-12-2018
(Exprimé en Dinar)

En TND		31/12/2018	31/12/2017
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	3.3	41 947	40 858
PR1a Dividendes		9 670	8 764
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		32 277	32 094
PR2 Revenus des placements monétaires	3.5	12 706	8 291
Total Revenus des Placements		54 653	49 149
CH1 Charges de gestion des placements	3.10	(14 064)	(13 206)
Revenus Nets des Placements		40 589	35 943
CH2 Autres charges	3.11	(1 316)	(3 973)
Résultat d'Exploitation		39 273	31 970
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(12)	(129)
Sommes distribuables de l'exercice		39 261	31 841
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12	129
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		48 673	41 638
Frais de négociation de titres		(14)	(73)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		(2 518)	3 917
Résultat Net de l'exercice		85 414	77 452

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-12-2018
(Exprimé en Dinar)**

En TND	31/12/2018	31/12/2017
<u>AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>85 414</u>	<u>77 452</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	39 273	31 970
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	48 673	41 638
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	(2 518)	3 917
AN1d - Frais de négociation de titres	(14)	(73)
<u>AN2 - Distribution de dividendes</u>	<u>(31 824)</u>	<u>(36 056)</u>
<u>AN3 - Transactions sur le capital</u>	<u>(2 052)</u>	<u>(13 886)</u>
AN3a Souscriptions	64 081	5 169
CSS Capital	60 436	4 890
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	1 558	110
RSD Régularisation des sommes distribuables	2 087	169
AN3b Rachats	(66 133)	(19 055)
CSR Capital	(62 372)	(18 103)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	(1 606)	(270)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(2 155)	(682)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>51 539</u>	<u>27 510</u>
<u>AN4 - Actif net</u>		
AN4a Début de l'exercice	1 142 683	1 115 172
AN4b Fin de l'exercice	1 194 222	1 142 683
<u>AN5 - Nombre d'actions</u>		
AN5a Début de l'exercice	64 273	65 070
AN5b Fin de l'exercice	64 161	64 273
<u>Valeur liquidative</u>	<u>18,613</u>	<u>17,779</u>
<u>AN6 - Taux de rendement (%)</u>	<u>7,48%</u>	<u>7,01%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2018 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31/12/2018 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31/12/2018 un montant de 344.858 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions	17 201	77 744	288 644	24,17%
BNA	438 (*)	3 268	6 115	0,51%
BT	3 000	3 600	23 925	2,00%
ENNAKL AUTOMOBILES	850	9 095	10 328	0,86%
HANNIBAL LEASE	280	2 282	2 128	0,18%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	33 687	2,82%
MONOPRIX	2 160	6 111	16 530	1,38%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	63 960	5,36%
SFBT	4 748	11 647	111 863	9,37%
UIB	850	9 560	20 108	1,68%
Titres OPCVM	533	55 345	56 214	4,71%
CAP OBLIG SICAV	533	55 345	56 214	4,71%
Total	17 734	133 089	344 858	28,88%

(*) dont 40 actions nouvelles gratuites assimilées aux actions anciennes

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2017	Conversion DA acquis	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2018
Actions et Droits	84 173	14	3 925	6 443	(2 518)	77 744
BNA	3 264	4	-	-	-	3 268
BT	3 600	-	-	-	-	3 600
ENNAKL AUTOMOBILES	9 095	-	-	-	-	9 095
Hannibal LEASE	2 282	-	-	-	-	2 282
MAGASIN GENERAL	6 181	-	-	-	-	6 181
MONOPRIX	6 111	-	-	-	-	6 111
ONE TECH HOLDING	26 000	-	-	-	-	26 000
MEUBLE INTERIEUR	6 443	-	3 925	6 443	(2 518)	-
SFBT	11 637	10	-	-	-	11 647
UIB	9 560	-	-	-	-	9 560
Titres OPCVM	55 345	-	-	-	-	55 345
CAP OBLIG SICAV	55 345	-	-	-	-	55 345
Total	139 518	14	3 925	6 443	(2 518)	133 089

3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31/12/2018 un montant de 604.173 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat	1 100	170 850	176 441	14,77%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	99 406	8,32%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	75 000	77 035	6,45%
Emprunts des sociétés	7 915	415 503	427 732	35,82%
ATL 2013/2	600	24 000	24 178	2,02%
Attij Bank Sub 2015	500	20 000	20 204	1,69%
Attij leasing 2015/1	1 000	40 000	41 693	3,49%
BTE 2016	550	44 000	46 434	3,89%
BTK 2012/1	700	10 003	10 068	0,84%
CHO COMPANY 2009	600	7 500	7 501	0,63%
CIL 2015/2	500	20 000	20 211	1,69%
HL 2013/2	300	6 000	6 291	0,53%
HL 2016/2	250	15 000	15 086	1,26%
HL Sub 2018/1	200	20 000	20 825	1,74%
HL 2017/3	550	55 000	58 279	4,88%
TL SUB 2018	665	66 500	66 593	5,58%
UIB 2009/1	500	27 500	28 092	2,35%
UIB 2011/1	500	15 000	15 317	1,28%
TL 2017/1	250	20 000	20 688	1,73%
CIL 2017/2	250	25 000	26 272	2,20%
Total	9 015	586 353	604 173	50,59%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2018 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition 31/12/2017	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition 31/12/2018
Emprunts d'Etat	183 350	-	12 500	12 500	-	170 850
BTA 5,5% MARS 2019	95 850	-	-	-	-	95 850
EMP NAT 2014 Cat C/3	87 500	-	12 500	12 500	-	75 000
Emprunts de sociétés	353 003	166 500	104 000	104 000	-	415 503
ATL 2013-2	36 000	-	12 000	12 000	-	24 000
Attij Bank Sub 2015	30 000	-	10 000	10 000	-	20 000
Attij Leasing 2015/1	60 000	-	20 000	20 000	-	40 000
BTE 2016	55 000	-	11 000	11 000	-	44 000
BTK 2012/1	20 003	-	10 000	10 000	-	10 003
CHO COMPANY 2009	15 000	-	7 500	7 500	-	7 500
CIL 2015/2	30 000	-	10 000	10 000	-	20 000
CIL 2017/2	-	25 000	-	-	-	25 000
HL 2013/2	12 000	-	6 000	6 000	-	6 000
HL 2016/2	20 000	-	5 000	5 000	-	15 000
HL 2017/3	-	55 000	-	-	-	55 000
HL Sub 2018/1	-	20 000	-	-	-	20 000
UIB 2009-1	30 000	-	2 500	2 500	-	27 500
UIB 2011-1	20 000	-	5 000	5 000	-	15 000
TL 2017-1	25 000	-	5 000	5 000	-	20 000
TL Sub 2018	-	66 500	-	-	-	66 500
Total	536 353	166 500	116 500	116 500	-	586 353

3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 41.947 DT pour l'exercice 2018 et s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des Actions (Dividendes)	9 670	8 764
Revenus des Emprunts d'Etat	8 506	9 141
Revenus des Emprunts des Sociétés	23 771	22 953
Total	41 947	40 858

3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2018 à 203.883 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
PLT 25-02-2019 ATB 6 mois à 9,5%	100	100 000	102 644	8,60%
PLT 01-02-2019 ATB 3 mois à 9,4%	100	100 000	101 239	8,48%
Total	200	200 000	203 883	17,07%

3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 12.706 DT pour l'exercice 2018 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des Placements à Terme	12 706	8 291
Total	12 706	8 291

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.204 DT au 31/12/2018 contre 1.141 DT au 31/12/2017.

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017
TCL à payer	10	8
Retenue à la Source	171	167
Redevance CMF	101	97
Total	282	272

3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice 2018 s'élève à 51.539 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	44 157
Variation de la part Revenu	7 382
Variation de l'Actif Net	51 539

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

	Capital au 31/12/2017	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2018
Montant	1 110 783	60 436	(62 372)	1 108 848 (*)
Nombre de titres	64 273	3 497	(3 609)	64 161
Nombre d'actionnaires	37	3	(4)	36

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2018. La valeur du capital en fin d'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice (du 01/01/2018 au 31/12/2018).

Ainsi la valeur du capital en fin d'exercice est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Capital sur la base part de capital de début de l'exercice	1 108 848	1 065 461
Variation des +/- values potentielles sur titres	48 673	41 638
+/- values réalisées sur cession de titres	(2 518)	3 917
Frais de Négociation de titres	(14)	(73)
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	(48)	(160)
Capital	1 154 940	1 110 783

3.9 Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscriptions et de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au 31/12/2018 se détaille comme suit :

Exercice	Résultats Distribuables	Régularisations	Sommes Distribuables
2018	39 273	(12)	39 261
2017	31 970	(129)	31 841

3.10 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire	14 064	13 206
Total	14 064	13 206

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre De l'exercice 2018 s'élève à 14.064 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

3.11 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Redevance CMF	1 184	1 119
TCL	132	121
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	2 733
Total	1 316	3 973

4. AUTRES INFORMATIONS

Données par action	2 018	2 017	2 016	2 015	2 014
Revenus des placements	0,852	0,765	0,780	0,725	0,674
Charges de gestion des placements	(0,219)	(0,205)	(0,201)	(0,200)	(0,198)
Revenu net des placements	0,633	0,560	0,579	0,525	0,476
Autres charges	(0,021)	(0,062)	(0,019)	(0,019)	(0,022)
Résultat d'exploitation (1)	0,612	0,498	0,560	0,505	0,454
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,000)	(0,002)	-	0,006	-
Sommes distribuables de l'exercice	0,612	0,496	0,560	0,512	0,454
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0,759	0,648	0,162	(0,205)	0,621
+/- values réalisées sur cession de titres	(0,039)	0,061	(0,102)	0,008	(0,132)
Frais de négociation de titres	(0,000)	(0,001)	-	-	(0,002)
+/- values sur titres et frais de négociation (2)	0,719	0,708	0,060	(0,197)	0,487
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,331	1,206	0,620	0,309	0,941

Résultat non distribuable de l'exercice	0,719	0,708	0,060	(0,197)	0,487
Régularisation du résultat non distribuable	(0,001)	(0,002)	0,001	(0,004)	-
Sommes non distribuables de l'exercice	0,718	0,705	0,061	(0,201)	0,487
Distribution de dividendes	0,496	0,560	0,512	0,454	0,409
Valeur Liquidative	18,613	17,779	17,138	17,028	17,171

Ratios de Gestion des Placements

Charges de Gestion des Placements / Actif Net Moyen	1,19%	1,18%	1,18%	1,18%	1,18%
Autres Charges / Actif Net Moyen	0,11%	0,36%	0,11%	0,11%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	3,32%	2,84%	3,29%	3,01%	2,71%

5. TRANCTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de SICAV SECURITY.

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par SICAV SECURITY au titre de l'exercice 2018 s'élève à 14.064 DT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration du 21 avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV SECURITY » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Au cours du premier trimestre 2018, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 31 mars 2018, ce taux est de l'ordre de 20,09%.

- Au cours du deuxième trimestre 2018, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 30 juin 2018, ce taux est de l'ordre de 21,82%.

- Au cours du troisième trimestre 2018, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 30 septembre 2018, ce taux est de l'ordre de 20 ,85%.
- Au cours du quatrième trimestre 2018, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 31 décembre 2018, ce taux est de l'ordre de 20 ,63%.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 19 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-

Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

En application de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2018 :

Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de SICAV SECURITY.

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par SICAV SECURITY au titre de l'exercice 2018 s'élève à 14.064 DT.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, lors de nos investigations, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions qui entrent dans le cadre de l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 19 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-

Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société Ennakl AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mohamed Lassad BORJI & Salah MEZIOU.

BILAN
Au 31/12/2018
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2018</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 583 222	2 478 490
Moins : Amortissements		(2 366 607)	(2 268 008)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(A-1)	<u>216 615</u>	<u>210 483</u>
Immobilisations corporelles		92 110 437	75 784 913
Moins : Amortissements		(24 571 392)	(21 644 001)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(A-1)	<u>67 539 045</u>	<u>54 140 912</u>
Participations et créances liées à des participations	(A-2)	73 516 687	62 388 999
Autres immobilisations financières	(B-1)	2 503 001	2 936 582
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		<u>76 019 688</u>	<u>65 325 581</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		<u>143 775 348</u>	<u>119 676 975</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>143 775 348</u>	<u>119 676 975</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		74 198 606	44 578 252
Moins : Provisions		(1 991 345)	(1 944 176)
TOTAL STOCKS	(B-2)	<u>72 207 261</u>	<u>42 634 076</u>
Clients et comptes rattachés		36 892 081	26 904 976
Moins : Provisions		(1 247 806)	(1 419 565)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	(B-3)	<u>35 644 275</u>	<u>25 485 411</u>
Autres Actifs courants		9 480 693	11 034 323
Moins : Provisions		(513 794)	(100 495)
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	(B-4)	<u>8 966 899</u>	<u>10 933 828</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-5)	11 012 819	27 542 466
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>127 831 254</u>	<u>106 595 781</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>271 606 602</u>	<u>226 272 756</u>

BILAN
Au 31/12/2018
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2018</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		63 040 463	56 790 463
Fonds social		689 648	1 612 067
Résultats reportés		2 651	11 443
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE	(A-3)	<u>93 732 762</u>	<u>88 413 973</u>
		<u>24 063 973</u>	<u>26 537 682</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I)	(B-6)	<u>117 796 735</u>	<u>114 951 655</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges	(B-7)	5 679 954	5 544 058
Emprunt	(B-8)	15 408 625	19 857 060
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-9)	681 418	151 503
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>21 773 997</u>	<u>25 556 621</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	114 922 064	76 972 051
Autres passifs courants	(B-11)	7 665 371	4 649 489
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	9 448 435	4 142 940
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>132 035 870</u>	<u>85 764 480</u>
TOTAL DES PASSIFS (II)		<u>153 809 867</u>	<u>111 321 101</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		<u>271 606 602</u>	<u>226 272 756</u>

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de Référence)
De la période clôturée au 31/12/2018
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2018</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
Revenus	(R-1)	358 114 718	381 932 879
Coût des ventes	(R-2)	304 709 349	330 296 157
MARGE BRUTE		53 405 369	51 636 722
Frais de distribution	(R-3)	20 843 215	19 382 518
Frais d'administration	(R-3)	11 688 880	11 078 525
Autres charges d'exploitation	(R-4)	1 500 877	753 647
Autres produits d'exploitation	(R-5)	2 751 751	2 041 667
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 124 148	22 463 699
Charges financières nettes	(R-6)	2 184 176	212 518
Produits des placements	(R-7)	9 134 278	9 865 885
Autres gains ordinaires	(R-8)	986 452	2 589 060
Autres pertes ordinaires	(R-9)	513 090	1 344 363
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		29 547 612	33 361 763
Impôt sur le résultat	(R-10)	5 483 639	6 824 081
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		24 063 973	26 537 682

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**(Modèle Autorisé)****Au 31/12/2018****(Montants exprimés en Dinars)**

	<u>Au 31/12/2018</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net après impôts	24 063 972	26 537 682
Ajustements pour :		
- Amortissements	3 708 820	3 844 839
- Régularisation des amortissements	374 576	-
- Provisions nettes de reprises de provisions	424 604	781 393
Variations Des :		
- Stocks	(29 620 354)	(9 891 207)
- Créances	(9 987 105)	(16 395 937)
- Autres actifs	1 553 630	(5 687 398)
- Fournisseurs et autres dettes	37 950 013	3 400 798
- Autres passifs	3 015 882	(3 115 902)
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(364 604)	(219 403)
Résultat des opérations de placement	(51 769)	(1 628 245)
	<u>31 067 665</u>	<u>(2 373 380)</u>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	(17 583 238)	(18 432 299)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	460 183	493 220
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(11 127 688)	(25 869 603)
Encaissements provenant des opérations de placement	51 769	1 628 245
Décassements sur prêts aux personnels et cautions	433 581	(447 084)
	<u>(27 765 393)</u>	<u>(42 627 521)</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(19 500 000)	(19 500 000)
Décassements fonds social	(1 188 979)	(1 084 908)
Décassements affectés aux remboursements d'emprunts et de billets à ordre	(9 117 839)	24 000 000
Encaissements provenant des billets à ordre	9 974 899	-
	<u>(19 831 919)</u>	<u>(3 415 092)</u>
Flux de trésorerie affecté aux activités de financement		
VARIATION DE TRESORERIE	<u>(16 529 647)</u>	<u>(41 585 809)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>27 542 466</u>	<u>69 128 274</u>
Trésorerie à la fin de la période	11 012 819	27 542 466

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I- Note préliminaire

La Société **Ennakl Automobiles** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la Société **Ennakl Automobiles** est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société **Ennakl Automobiles** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Audi, Porsche, SEAT et Škoda.

II- Faits marquants de l'exercice

L'année 2018 était riche d'évènements pour la Société **Ennakl Automobiles**. Les faits les plus marquants sont :

- Lancement de la marque Das WeltAuto pour la vente et l'achat des véhicules d'occasion,
- Démarrage de l'activité de location à courte durée avec l'entrée en exploitation de la filiale STLV avec la franchise Hertz.

III- Référentiel comptable

Les états financiers de la Société **Ennakl Automobiles** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers individuels et consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS)

IV- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par la Société **Ennakl Automobiles** pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

a. Base de mesure :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

b. Unité monétaire :

Les états financiers de la Société **Ennakl Automobiles** sont libellés en Dinar Tunisien.

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels : 33,33%
- Constructions : 5%
- Matériels et outillages : 10%
- Matériels de transport : 20%
- Matériels informatiques : 33,33%
- Equipements de bureau : 10%
- Agencements et aménagements : 10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 200 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

d. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la Société **Ennakl Automobiles** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

e. Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré.

f. Participations

Les titres de participation sont valorisés à leurs coûts historiques. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'usage.

g. Revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement la facturation du véhicule.

h. Impôts sur les bénéfices

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 25% ainsi qu'à la contribution sociale de solidarité au taux de 1%.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

Il est à préciser que la société sera soumise à l'IS au taux de 35% à partir de l'exercice 2019.

V- Notes sur les actifs

B-1) Autres immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Autres immobilisations financières		
	déc.-18	déc.-17
Prêts au personnel LT	1 823 682	2 299 104
Dépôt et cautionnement	679 319	637 478
Total	2 503 001	2 936 582

B-2) Stocks

Les stocks sont répartis comme suit :

Stocks		
	déc.-18	déc.-17
Stock véhicules neufs	72 619 753	43 582 161
Volkswagen	5 511 094	9 819 151
Volkswagen Utilitaires	2 561 634	2 795 703
Audi	10 559 767	9 433 359
Porsche	5 695 397	7 217 957
MAN	447 281	680 281
SEAT	13 492 938	6 551 069
Škoda	3 236 141	4 076 893
Stock en transit et encours de dédouanement	31 115 501	3 007 748
Stock véhicules d'occasions	604 500	0
Stock travaux en cours	967 033	972 289
Stock carburants et lubrifiants	7 320	23 803
Autres Stocks	1 578 853	44 578 252
Provision ⁽¹⁾	(1 991 345)	(1 944 176)
Total	72 207 261	42 634 076

⁽¹⁾ La politique de provision du stock des véhicules neufs de la Société **Ennaki Automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les véhicules dont l'âge en stock est < 2 ans.
- Une provision de 20% à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les véhicules dont l'âge en stock est > 2 ans.

La provision sur les stocks est composée d'une provision sur le stock de véhicules neufs pour 1 517 780 DT et une provision sur le stock des travaux en cours pour 473 565 DT.

B-3) Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-18	déc.-17
Clients compte courant	9 172 413	5 538 887
Clients leasing	6 461 666	12 567 369
Effets à recevoir	20 193 674	7 625 237
Clients douteux	862 191	857 692
Effets et chèques impayés	202 137	315 791
Sous-total	36 892 081	26 904 976
Provision ¹	(1 247 806)	(1 419 565)
Total	35 644 275	25 485 411

¹La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société **Ennaki Automobiles** est la suivante:

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

B-4) Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-18	déc.-17
Avances et prêts au personnel 1	942 733	795 984
Autres comptes débiteurs	357 926	343 277
Crédit d'impôt	764 881	0
Fournisseurs avances et acomptes	302 289	6 938 693
Charges constatées d'avance	444 681	130 614
Produits à recevoir 2	6 668 183	2 825 755
Sous-total	9 480 693	11 034 323
Provision	(513 794)	(100 495)
Total	8 966 899	10 933 828

1 Avances et prêts au personnel

Avances et prêts au personnel		
	déc.-18	déc.-17
Prêts au personnel CT	777 302	601 077
Avances sur salaires	165 431	194 907
Total	942 733	795 984

2 Produits à recevoir

Produits à recevoir	déc.-18	déc.-17
Supports et ristournes constructeurs	3 935 200	2 560 932
Dividendes	1 999 700	-
Remboursement assurance	500 000	-
Loyers à recevoir	109 800	-
Intérêts / Fonds gérés et emprunt obligataire	82 500	138 088
Intérêts créditeurs	16 932	102 683
Autres produits à recevoir	24 051	24 052
Total	6 668 183	2 825 755

B-5) Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités	déc.-18	déc.-17
Banques	8 753 045	11 937 605
Chèques à l'encaissement	2 245 563	3 224 259
Caisses	11 450	11 250
Effets à l'encaissement	2 761	7 501 021
Placement SICAV	-	4 573 283
Placements à court terme	-	295 048
Total	11 012 819	27 542 466

VI- Notes sur les capitaux propres et les passifs

B-6) Capitaux propres

Les capitaux propres sont répartis comme suit :

Capitaux propres		
	déc.-18	déc.-17
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social	1 689 648	1 612 067
Résultats antérieurs	2 651	11 443
Réserves et Autres capitaux propres	63 040 463	56 790 463
Total des capitaux propres avant résultat	93 732 762	88 413 973
Résultat de l'exercice	24 063 972	26 537 682
Total des capitaux propres (avant affectation)	117 796 735	114 951 655

1 Fonds social

Fonds social		
	déc.-18	déc.-17
Fonds social au début de l'exercice	1 612 067	1 846 299
Aides et dons au personnel	(392 769)	(477 920)
Financement des activités sportives et sociales	(83 592)	(56 609)
Financement du coût de la restauration	(690 052)	(529 527)
Excursions	(21 965)	(39 733)
Financement des intérêts crédit personnel	(37 455)	(11 389)
Indemnité de départ à la retraite	(529 914)	0
Affectation du résultat de l'exercice précédent	796 474	850 676
Intérêts sur prêts réalisés sur le fonds social	36 854	30 270
Fonds social à la fin de l'exercice	689 648	1 612 067

B-7) Provision pour risques et charges

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provision pour risques et charges		
	déc.-18	déc.-17
Provision pour litiges	1 730 865	1 794 340
Provision pour autres risques et charges	3 949 089	3 749 718
Total	5 679 954	5 544 058

B-8) Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Emprunts		
	déc.-18	déc.-17
Emprunt Attijari Bank	15 408 625	19 857 060
Total	15 408 625	19 857 060

B-9) Autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs non courants		
	déc.-18	déc.-17
Indemnité pour départ à la retraite	681 418	151 503
Total	681 418	151 503

B-10) Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	déc.-18	déc.-17
Fournisseurs locaux	2 661 807	7 612 964
Fournisseurs d'immobilisations	1 533 295	2 647 453
Fournisseurs groupe	999 417	3 581 915
Fournisseurs étrangers	76 111 801	58 428 743
Fournisseurs effets à payer	13 428	20 942
Fournisseurs retenue de garantie	2 486 815	1 672 286
Fournisseurs factures non parvenues	31 115 501	3 007 748
Total	114 922 064	76 972 051

1 Fournisseurs étrangers

Fournisseurs étrangers		
	déc.-18	déc.-17
Volkswagen	39 101 276	21 060 470
Audi	16 308 362	11 467 281
SEAT	16 822 119	19 312 408
Škoda	2 123 146	3 783 776
Porsche	1 748 938	2 579 844
Autres fournisseurs étrangers	7 960	224 964
Total	76 111 801	58 428 743

B-11) Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	déc.-18	déc.-17
Etats impôts et taxes	2 539 563	182 555
Provision pour congés payés	565 472	414 401
Débours douanes	24 550	33 974
Débours cartes grises	64 277	155 753
CNSS	1 383 733	1 116 787
Assurance groupe	266 723	69 511
Charges à payer	2 710 524	2 532 051
Produits constatés d'avances	60 000	60 000
Créditeurs divers	50 529	84 457
Total	7 665 371	4 649 489

B-12) Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	déc.-18	déc.-17
Échéances à moins d'un an sur emprunt Attijari Bank	4 448 435	4 142 940
Billets à ordres Amen Bank	5 000 000	0
Total	9 448 435	4 142 940

VII- Notes sur l'état de résultat

R-1) Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Revenus		
	déc.-18	déc.-17
Ventes véhicules neufs	332 044 727	359 961 949
Ventes véhicules neufs en hors taxes	4 912 324	2 360 873
Ventes véhicules d'occasion	669 820	0
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	16 446 063	15 495 255
Ventes travaux atelier	3 499 570	3 767 678
Ventes carburants	5 630	5 820
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	156 223	153 460
Ventes accessoires véhicules neufs	380 361	187 844
Total	358 114 718	381 932 879

R-2) Coût des ventes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Coût des ventes		
	déc.-18	déc.-17
Achats de Véhicules neufs	245 870 722	260 084 629
Achats de Véhicules d'occasion	1 149 688	0
Achats de pièces de rechange	14 888 622	14 573 919
Achats des accessoires	554 223	478 659
Charge personnel direct	3 271 659	2 843 227
Frais de transit	120 741	147 215
Droits de consommation	60 552 588	53 012 681
Assurance maritime	376 758	1 183 351
Fret maritime	4 918 893	5 517 983
Frais de gardiennage (STAM)	641 789	636 490
Frais de magasinage	842 324	662 080
Achats de lubrifiants	669 752	571 958
Travaux extérieurs	219 231	173 419
Achats atelier	252 712	301 753
Variation de stocks	1 (29 620 353)	(9 891 207)
Total	304 709 349	330 296 157

1 Variation de stocks

Variation de stocks		
	déc.-18	déc.-17
Variation du stock de véhicules neufs	(29 037 592)	(9 921 184)
Variation du stock de véhicules d'occasions	(604 500)	0
Variation du stock des travaux encours	5 256	29 012
Variation du stock de carburants et lubrifiants	16 483	965
Total	(29 620 353)	(9 891 207)

R-3) Frais de distribution & d'administration

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
	déc.-18	déc.-17
Charge de personnel	16 283 140	14 344 977
Frais déplacements (AVA et Billet)	985 537	1 155 666
Publicité et insertion	263 249	751 821
Consommable	173 570	197 555
Cadeaux, Réception et restaurations	155 002	189 312
Vêtements de Travail	113 119	136 011
Formation	137 438	218 895
Autres Frais sur Vente	2 499 478	2 312 640
Location diverses	187 535	44 196
Achat divers par caisses	73 206	72 806
Abonnement	519 371	409 207
Assurance	341 668	272 122
Dons et subvention	27 000	22 000
Energie	837 892	766 785
Entretien et réparation	718 494	613 796
Fournitures de bureaux	205 480	266 344
Frais bancaire	1 703 138	1 303 901
Gardiennage	618 798	570 212
Honoraires	1 574 198	1 619 056
Dotations aux amortissements	3 708 820	3 826 381
Impôts & Taxes	1 405 962	1 367 361
Total	32 532 095	30 461 043

R-4) Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	déc.-18	déc.-17
Dotations aux provisions sur stock VN et OR	1 087 578	701 147
Dotations aux Provisions sur autres actifs courants	413 299	52 500
Total	1 500 877	753 647

R-5) Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	déc.-18	déc.-17
Quote-part dans les charges communes	972 638	655 574
Ristournes TFP	157 783	148 763
Location	284 213	251 136
Frais de gestion et autres services	124 948	132 826
Reprise de provisions sur stocks VN et OR	1 040 410	800 368
Reprise de Provisions sur créances clients	171 759	53 000
Total	2 751 751	2 041 667

R-6) Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Charges financières nettes		
	déc.-18	déc.-17
Intérêts sur crédit bancaire	1 858 549	212 518
Intérêts sur comptes courants	325 627	0
Total	2 184 176	212 518

R-7) Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Produits des placements		
	déc.-18	déc.-17
Produits net sur placements	51 769	1 600 514
Dividendes reçus	8 917 620	7 960 440
Intérêts créditeurs	164 889	304 931
Total	9 134 278	9 865 885

R-8) Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres gains ordinaires		
	déc.-18	déc.-17
Produits non récurrents	598 134	2 298 273
Profits sur cessions d'immobilisations	388 318	290 787
Total	986 452	2 589 060

R-9) Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	déc.-18	déc.-17
Moins-value de cessions et autres pertes	38 434	268 397
Pertes sur créances irrécouvrables	289 501	17 236
Dotations aux provisions pour risques et charges	627 846	1 022 721
Reprise sur provisions pour risques et charges	(491 950)	(141 606)
Différences de règlement et débours	1 286	21 570
Pénalités de retard	47 973	156 045
Total	513 090	1 344 363

R-10) Impôt sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Impôt sur les sociétés		
	déc.-18	déc.-17
Impôts sur les sociétés	5 272 729	6 824 081
Contribution sociale de solidarité	210 910	0
Total	5 483 639	6 824 081

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2018

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES						AMORTISSEMENTS LINEAIRES					Valeur comptable nette au 31/12/2018		
	Cumul des acquisitions au	Acquisitions	(-)Reclassements	(-)Cessions	(-)Régularisations	Cumul au	Cumul des amortissements au	Dotations aux amortissements	Amortissements des immobilisations cédées	Régularisations	Cumul des amortissements AU 31/12/2018			
	31/12/17	2018	2018	2018	2018	31/12/18	31/12/17	2018	2018	2018	31/12/18			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES														
Licences & Logiciels informatiques	2 478 490	147 434	-	-	-	42 702	2 583 222	2 268 008	137 945	-	-	39 345	2 366 607	216 615
Total immobilisations incorporelles	2 478 490	147 434	-	-	-	42 702	2 583 222	2 268 008	137 945	-	-	39 345	2 366 607	216 615
IMMOBILISATIONS CORPORELLES														
Terrains	9 648 736	6 839 301	-	-	-	16 488 037	-	-	-	-	-	-	-	16 488 037
Constructions	24 551 764	52 305	58 604	-	-	0	24 662 673	8 586 142	955 897	-	-	2 008	9 540 032	15 122 641
A A I Générale & installations techniques	13 659 627	271 265	12 354	-	95 987	-	404 885	13 442 373	5 921 213	1 124 046	-	67 991	60 637	6 916 630
Matériels de transport	3 390 137	689 157	-	-	692 404	-	0	3 386 890	1 847 796	610 068	-	624 823	0	1 833 041
Equipements de bureau	1 861 366	229 047	-	-	-	17 025	2 073 387	830 115	163 765	-	-	46 832	1 040 711	1 032 676
Matériels informatiques	1 673 026	94 072	-	-	-	51 147	1 818 245	1 194 100	178 697	-	-	92 755	1 465 552	352 693
Matériels et outillages	6 664 021	615 070	-	-	-	20 937	7 258 154	3 264 635	538 402	-	-	27 611	3 775 425	3 482 729
Immobilisations en cours	14 336 236	8 645 587	-	-	70 958	-	69 812	22 980 678	-	-	-	-	-	22 980 678
Total immobilisations corporelles	75 784 913	17 435 804	-	-	788 392	-	321 888	92 110 438	21 644 001	3 570 875	-	692 815	49 331	24 571 392
Avances et commandes sur immobilisations														-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	78 263 403	17 583 238	-	-	788 392	-	364 590	94 693 660	23 912 008	3 708 820	-	692 815	9 986	26 938 000

A2 – Tableau des immobilisations financières au 31 décembre 2018

Participations	Participations cumulées fin 2017		Participations 2018				Total	Détention en %
	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions	Valeur	Libération participation	Valeur d'acquisition		
CAR GROS	19 999	1 999 900					1 999 900	99,99%
A.T.L	1 813 505	4 627 143					6 547 329	10,67%
	640 062	1 920 186						
	213 354	0*						
HEVI	10	100					100	2%
ATTIJARI BANK	772 798	10 498 002	19 320	0*		0	10 498 002	1,94%
Afcar		834 064			3 025 350		3 859 414	90,00%
Amen Bank	1 059 066	26 529 603	140 934			3 762 938	30 292 541	4,90%
S T L V (HERTZ)			49 994	100		4 999 400	4 999 400	
S/TOTAL I		46 408 998					58 196 686	
Placements								
Amen SICAR		14 000 000					14 000 000	
Emprut Obl Amen Bank	33 000	1 980 000	-6 600	-660 000			1 320 000	
S/TOTAL II		15 980 000					15 320 000	
TOTAL GENERAL		62 388 998					73 516 686	

* Actions gratuites

A-4 : Etat des engagements hors bilan au 31-12-2018 :

Engagements en Euros au titre des lettres de crédit:

AMEN BANK	23 000 000 EUR
BH	5 000 000 EUR
ATTIJARI BANK	16 000 000 EUR
BIAT	9 000 000 EUR

Engagement en Dinar Tunisien

AMEN BANK

Nature	Montant au 31/12/2018
FINANCEMENT DROITS DOUANE	1 000 000 DT
DECOUVERT EN COMPTE	- DT
ADMISSIONS TEMPORAIRES	2 666 000 DT
CAUTIONS PROVISOIRES	8 900 DT
CAUTIONS DEFINITIVES	863 952 DT
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	1 194 138 DT
Total	5 732 990 DT

BIAT

Nature	Montant au 31/12/2018
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	1 385 342 DT
Total	1 385 342 DT

ZITOUNA

Nature	Montant au 31/12/2018
CAUTIONS DEFINITIVES	29 207 DT
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260 DT
Total	58 468 DT

UBCI

Nature	Montant au 31/12/2018
CAUTIONS PROVISOIRES	1 500 DT
CAUTIONS DEFINITIVES	3 900 DT
Total	5 400 DT

Effets remis à l'escompte non échus :

Banque	Montant au 31/12/2018
AMEN BANK	15 670 519 DT
ATTIJARI BANK	7 491 147 DT
Total	23 161 666 DT

A5-Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2018

	2017	2018		2017	2018		2017	2018
Produits			charges			Soldes		
Ventes de marchandises	381 932 879	358 114 718	Cout d'achat des marchandises vendues	330 296 157	304 709 349			
Marge commerciale	51 636 722	53 405 369				Marge commerciale	51 636 722	53 405 369
Autres produits d'exploitation	2 041 667	1 539 582	Autres charges externes	10 922 323	10 998 277			
Valeur ajoutée Brute	42 756 066	43 946 674				Valeur ajoutée Brute	42 756 066	43 946 674
			Impôts et taxes	1 367 361	1 405 962			
Excédent brut d'exploitation	27 043 727	26 257 572	Charges de personnel	14 344 977	16 283 140	Excédent brut d'exploitation	27 043 727	26 257 572
Autres produits ordinaires	2 589 060	986 452	Autres charges ordinaires	321 642	513 090			
Produits financiers	9 865 885	9 134 278	Charges financières	212 518	2 184 176			
			Dotations aux amort et aux prov	5 602 749	4 133 424			
Résultat des activités ordinaires	26 537 684	24 063 973	Impot/résultat ordinaire	6 824 081	5 483 639	Résultat des activités ordinaires	26 537 682	24 063 973
Effet des modifications comptables	0	0	Pertes extraordinaires	0	0			
Résultat net après modifications comptables	26 537 682	24 063 973				Résultat net après modifications comptables	26 537 682	24 063 973

A-6 : Informations sur les parties liées :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2018 se présentent comme suit :

1) Location d'un magasin de pièces de rechange à la société Car Gros :

La société **Ennakl Automobiles** a loué à la société **Car Gros** un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affectée à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2018 suivant l'avenant du 01/01/2009 s'élève à 132 245 DT hors taxes.

2) Charges communes 2018 Ennakl Automobiles / Car Gros :

La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **CAR GROS** un montant hors taxes de 972 638 DT au titre des charges communes de 2018.

3) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Car Gros 2018 et opérations diverses :

- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant de 14 985 DT hors taxes au titre de réparations de véhicules.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 17 272 491 DT hors taxes, au titre des ventes de pièces de rechange, lubrifiants et accessoires.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 114 333 DT hors taxes, au titre des ventes de matériels et d'outillages.
- La part de la société **Ennakl Automobiles** dans les dividendes distribués par **Car Gros** sur le résultat de l'exercice 2017 est de 5 999 700 DT.

4) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Afcar 2018 et opérations diverses :

- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Afcar** un montant de 972 020 DT hors taxes, à titre de ventes de véhicules relatives à l'exercice 2018.
- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Afcar** des frais d'assistance technique pour un montant de 91 314 DT hors taxes.

5) Achats et ventes Ennakl Automobiles / STLV 2018 et opérations diverses :

- Facturation par la société **Ennakl Automobiles** à la société **STLV** de la vente de véhicules pour un montant de 1 603 600 DT en hors taxes et net des remises.
- La société **Ennakl Automobiles** a constaté en produits de l'exercice des frais d'entretien facturés à la société **STLV** pour un montant de 984 DT en hors taxes et en net des remises.
- En 2018, la société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **STLV** un montant de 30 078 DT en hors taxes à titre de vente de matériel de localisation.
- En 2018, la société **STLV** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 2 569 DT en hors taxes à titre de location de véhicules.

6) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations :

Au 31/12/2018, les fonds gérés déposés auprès de l'**Amen SICAR** sont d'un montant de 14 000 000 dinars.

La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer au 31/12/2018 un montant de 140 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'**Amen SICAR**.

7) Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société **Ennakl Automobiles** a encouru auprès de **COMAR Assurances** au 31/12/2018 des frais d'assurance s'élevant à 1 929 826 DT hors taxes.

8) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding :

La société **Ennakl automobiles** a versé à la société **PGI Holding** un montant de 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

9) Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

La société Ennakl Automobiles a souscrit 33 000 obligations en 2015 de l'emprunt obligataire émis par l'**Amen Bank** aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2018, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660 000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 159 377 DT. Par ailleurs, la société **Ennakl Automobiles** a inscrit en produits à recevoir au 31/12/2018 des intérêts courus et non encore échus pour 82.500 DT.

10) Souscription de billets à ordre avec Amen Bank :

Au cours de l'exercice 2018, la société **Ennakl Automobiles** a souscrit et encaissé des billets à ordre au bénéfice de l'Amen Bank pour un montant de 9.974.899 DT aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 31 décembre 2018, les billets à ordre non échus présentent un solde de 5.000.000 DT.

11) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

La société **Ennakl Automobiles** a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26.529.604 DT dont 24.000.000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2018 à hauteur de 4.142.940 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1.765.890 DT.

12) Opération avec Amen Corporate Finance

La société Amen Corporate Finance a facturé à la société **Ennakl Automobiles** des frais de conseil et d'assistance pour un montant de 45.000 DT hors taxes dans le cadre de la convention de prestation de services signée le 12 juin 2018.

13) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) en 2018 :

La société **Ennakl Automobiles** a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestation de services après-vente lors de l'année 2018 ce qui suit :

- **Amen Bank** : 603 148 hors taxes,
- **COMAR Assurances** : 106 377 DT hors taxes,
- **Café Ben Yedder** : 51 177 DT hors taxes,
- **Café Bondin** : 39 813 DT hors taxes,
- **PGI Holding** : 13 658 DT hors taxes,
- **Poulina Group Holding** 350 058 DT hors taxes,
- **Parenin** : 372 650 hors taxes,
- **SBF** : 4 331 DT hors taxes,
- **Amen Santé** : 889 DT hors taxes,

- Clinique Amen Béja : 273 DT hors taxes.

14) Opérations de vente par leasing réalisées en 2018 financées par la société Tunisie Leasing :

La société Tunisie Leasing a financé des opérations de vente réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2018 pour un montant total de 32 961 761 DT hors taxes.

15) Opérations de vente par leasing réalisées en 2018 financées par la société ATL:

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2018 pour un montant total de 25 511 480 DT hors taxes.

16) Marchés conclus avec la société SBF :

En 2018, la société Ennakl Automobiles a réalisé avec la société SBF des travaux de construction et d'aménagement d'un montant total de 4 092 273 DT hors taxes.

17) Obligations et engagements avec les dirigeants :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société en 2018 peuvent être synthétisées comme suit:

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Ahmed Maher JAIET		M. Laâroussi BEN	
	Président Directeur		Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Salaire et primes	563 200	-	270 000	-	225 000	-
Voitures de fonction	1 320	-	1 320	-	1 320	-
Quotas d'essence	9 096	-	9 096	-	9 096	-
Total	573 616	-	280 416	-	235 416	-

18) Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018. Au titre de l'exercice 2018, la charge s'élève à 46.000 DT non encore réglée à la date de clôture.

19) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

En 2018, la société Ennakl Automobiles a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs)

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Tunis, le 29 mars 2019

Messieurs les Actionnaires de la société
Ennakl Automobiles S.A.
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

1- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018, nous avons effectué l'audit les états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« La société ») qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2018, un total bilan de 271 606 602 DT et des capitaux propres positifs de 117 796 735 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 24 063 973 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat au 31 décembre 2018, pour un montant de 358 114 718 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 336 957 051 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clés pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Évaluation des titres de participation :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2018, les titres de participation s'élèvent à 73 516 687 DT dont 47 337 872 DT correspondent à des titres cotés. Ces titres font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'usage est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont essentiellement la valeur de marché et la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que pour la détermination de la valeur d'utilité, l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'usage, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement, à :

- Pour les sociétés cotées : vérifier que le cours boursier est bien supérieur à la valeur au bilan
- Pour les sociétés non cotées, nous avons examiné leur situation financière afin d'identifier tout indice éventuel de dépréciation. Pour les sociétés présentant un indice éventuel de dépréciation et qui constituent des investissements stratégiques, nous avons obtenu les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation. Nous avons examiné les hypothèses retenues, comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés et enfin vérifié que toute dépréciation éventuelle qui en découle a été prise en compte.

Rapport d'activité du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers conformes au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas

échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants

obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers individuels. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale ainsi qu'au Comité permanent d'audit de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Cabinet Salah Meziou

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Tunis, le 29 mars 2019

Messieurs les Actionnaires de la société

Ennaki Automobiles S.A.

Z.I Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

Messieurs,

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions règlementées prévues par lesdits articles réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- Facturation par votre société à la société « Car Gros » d'un montant hors taxes de 972 638 DT au titre de charges communes relatives à l'exercice 2018.

- Facturation par votre société à la société « Car Gros » d'un montant de 14 985 DT hors taxes au titre de réparations de véhicules.
- Facturation par la société « Car Gros » à votre société d'un montant de 17 272 491 DT hors taxes au titre des ventes de pièces de rechange, lubrifiants et accessoires.
- Facturation par la société « Car Gros » à votre société d'un montant de 114 333 DT hors taxes au titre des ventes de matériels et d'outillages.

Transactions effectuées avec la société filiale « AFCAR » :

- Ventes de véhicules par votre société à la société « AFCAR » d'un montant total de 972 020 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2018, votre société a facturé à la société « AFCAR » des frais d'assistance technique pour un montant s'élevant à 91 314 DT hors taxes.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- Ventes de véhicules par votre société à la société STLV pour un montant total de 1 603 600 DT en hors taxes et net des remises.
- Votre société a constaté en produits de l'exercice des frais d'entretien facturés à la société STLV pour un montant de 984 DT en hors taxes et en net des remises.
- Votre société a facturé à la société STLV un montant de 30 078 DT en hors taxes à titre de vente de matériel de location.
- STLV a facturé à votre société un montant de 2 569 DT en hors taxes à titre de location de véhicules.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH):

- Au cours de l'exercice 2018, votre société a souscrit et encaissé des billets à ordre au bénéfice de l'Amen Bank pour un montant de 9 974 899 DT aux modalités suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
 - Echéance : 90 jours
 Au 31 décembre 2018, les billets à ordre non échus présentent un solde de 5 000 000 DT.
- La société Amen Corporate Finance a facturé à votre société des frais de conseil et d'assistance pour un montant de 45 000 DT hors taxes dans le cadre de la convention de prestation de services signée le 12 juin 2018.
- Votre société a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 1 929 826 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du groupe PGH totalisent ce qui suit (En hors taxes) :
 - Amen Bank : 603 148 DT

- COMAR Assurances : 106 377 DT
- Café Ben Yedder : 51 177 DT
- Café Bondin : 39 813 DT
- PGI Holding : 13 658 DT
- Poulina Group Holding : 350 058 DT
- Parenin : 372 650 DT
- SBF : 4 331 DT
- Amen Santé : 889 DT
- Clinique Amen Béja : 273 DT

II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces conventions sont détaillées comme suit :

Avec la société « CAR GROS » :

- Votre société loue à la société « Car Gros » un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1.250 m² affectée à hauteur de 1.200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2018, suivant l'avenant du 01/01/2009, s'élève à 132 245 DT hors taxes.

Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

- Votre société a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2018 à hauteur de 4 142 940 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1 765 890 DT.

Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2018, la société a procédé à l'acquisition de 140.934 actions complémentaires d'Amen Bank pour une valeur totale de 3 762 938 DT.

Opérations financières avec des sociétés appartenant au Groupe Amen

- Au 31 décembre 2018, Les fonds gérés de la société « Ennakl Automobiles » déposés auprès de l'Amen SICAR au cours des exercices antérieurs, présentent un solde de 14 000 000 DT, se détaillant comme suit :

Montant en DT	Année de souscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

Au 31 décembre 2018, votre société a inscrit en charges à payer un montant s'élevant à 140 000 DT, au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1 % au profit de l'Amen SICAR.

- En 2015, votre société a souscrit 33.000 obligations de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Valeur nominale : 100 DT
 - Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
 - Nombre d'obligations : 33 000
 - Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1^{ère} année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2018, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660 000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 159 377 DT. La valeur de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 1 320 000 DT.

Par ailleurs, votre société a inscrit en produits à recevoir, au cours de l'exercice 2018, les intérêts courus et non encore échus totalisant 82 500 DT.

Marchés et prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI, SBF) :

- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- Votre société a encouru en 2018 un montant s'élevant à 4 092 273 DT hors taxes dans le cadre du marché des travaux de constructions et d'aménagements conclus avec la société SBF.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Rémunérations servies aux dirigeants :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Ahmed Maher JAIET		M. Laaroussi BEN YEDDER	
	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Salaire, primes et avantages ⁽¹⁾	573 616	-	280 416	-	235 416	-

⁽¹⁾ y compris un quota de carburant et une voiture de fonction.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018. Au titre de l'exercice 2018, la charge s'élève à 46 000 DT non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2018, un montant de 20 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs)

IV- Opérations courantes conclues à des conditions normales

Par ailleurs, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qualifiés de courants et conclus à des conditions normales :

- La société Tunisie Leasing a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2018 pour un montant total de 32 961 761 DT hors taxes.
- La société Arab Tunisian Lease a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2018 pour un montant total de 25 511 480 DT hors taxes.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Cabinet Salah Meziou

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 mai 2019. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Salah MEZIOU et Mr : Mohamed Lassad BORJI.

BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2018
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Actifs</i>	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2018</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		2 767 216	2 774 864
Amortissements immobilisations incorporelles		(2 513 694)	(2 446 915)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A-1	253 522	327 949
Immobilisations corporelles		96 424 165	76 763 109
Amortissements immobilisations corporelles		(25 240 933)	(22 016 874)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A-1	71 183 232	54 746 234
Titres de participation non consolidés		62 657 973	59 555 035
Provisions / titres		-	-
Autres immobilisations financières		3 192 052	1 171 949
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A-2	65 850 025	60 726 983
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		137 286 779	115 801 166
Autres actifs non courants		-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		137 286 779	115 801 166
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		100 836 406	64 897 880
Provisions / stocks		(4 168 035)	(3 460 879)
TOTAL STOCKS	A-3	96 668 371	61 437 001
Clients et comptes rattachés		50 337 099	39 034 701
Provisions / comptes clients		(1 841 993)	(1 419 565)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	A-4	48 495 106	37 615 136
Autres Actifs courants	A-5	8 099 486	10 800 011
Actif d'impôts différé	A-6	1 135 194	6 810 445
Liquidités et équivalents de liquidités	A-7	18 716 203	32 529 322
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		173 114 360	149 191 915
TOTAL DES ACTIFS		310 401 139	264 993 081

BILAN CONSOLIDE**Au 31/12/2018****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2018</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		82 553 264	75 982 820
Résultat consolidé		23 473 757	29 773 833
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	A-8	<u>136 027 021</u>	<u>135 756 653</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux		<u>1 329</u>	<u>558</u>
Intérêt minoritaires dans le résultat		<u>302</u>	<u>375</u>
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES AFFECTATION (I)		<u>1 631</u>	<u>932</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		15 914 407	19 857 060
Autres passifs non courants		681 418	-
Provision pour risques et charges		5 782 077	5 644 058
Dépôts & cautionnements		4 000	4 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	A-9	<u>22 381 902</u>	<u>25 505 118</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	A-10	132 549 663	85 336 103
Passif d'impôts différé	A-6	216 393	3 693 795
Autres passifs courants	A-11	9 464 744	10 557 541
Concours bancaires et autres passifs financiers	A-12	9 759 785	4 142 940
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>151 990 585</u>	<u>103 730 378</u>
TOTAL DES PASSIFS (II)		<u>174 372 487</u>	<u>129 235 496</u>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		<u>310 401 139</u>	<u>264 993 081</u>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**Au 31/12/2018****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	<u>Notes</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>au 31/12/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>
Revenus	A-13	404 119 655	422 573 933
Coût des ventes	A-14	334 366 577	357 489 323
MARGE BRUTE		69 753 078	65 084 610
Frais d'administration	A-15	13 848 904	11 960 709
Frais de distribution	A-15	24 654 237	22 051 907
Autres Charges d'Exploitation	A-16	2 750 123	753 647
Autres Produits d'exploitation	A-17	1 684 474	1 709 391
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 184 288	32 027 738
Charges financières nettes	A-18	2 230 211	213 743
Produits de Placements et Dividendes	A-19	3 220 885	4 463 477
Autres Gains Ordinaires	A-20	959 442	2 626 924
Autres Pertes Ordinaires	A-21	551 288	1 353 327
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		31 583 116	37 551 070
Impôt courant & différé		8 109 057	7 776 862
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		23 474 059	29 774 208
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		23 474 059	29 774 208
Intérêt minoritaires dans le résultat		302	375
RESULTAT NET CONSOLIDE		23 473 757	29 773 833

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Au 31/12/2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
RÉSULTAT CONSOLIDÉ NET	23 473 757	29 773 833
Ajustements pour :		
- Amortissement	4 036 757	3 996 364
- Provision	1 733 401	353 102
Variations Des :		
- Stocks	(35 938 527)	(15 023 945)
- Créances	(11 302 397)	(12 303 811)
- Autres actifs	2 234 727	(7 724 409)
- Fournisseurs et autres dettes	47 213 559	(4 542 777)
- Autres passifs	-942 036	1 451 089
Plus ou moins-values de cessions	(387 874)	(232 303)
Impôt différé	-37 380	(132 823)
Parts des minoritaires dans le résultat	302	375
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	<u>30 084 289</u>	<u>(4 385 305)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19 514 472)	(19 213 840)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	483 451	519 220
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 102 938)	(22 156 962)
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	-	(1 171 949)
Décaissement/Encaissement sur prêts du personnel / dépôts et cautions	(2 020 103)	-
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<u>(24 154 062)</u>	<u>(42 023 530)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(19 500 000)	(19 500 000)
Opérations sur fond social	(1 366 336)	(1 264 651)
Encaissements provenant d'emprunts et des billets à ordre	9 974 899	24 000 000
Décaissements affectés aux remboursements emprunt et billet à ordre	(9 281 139)	-
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>(20 172 576)</u>	<u>3 235 349</u>
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR L'INVESTISSEMENT DANS UNE ENTREPRISE ETRANGERE CONSOLIDEE	429 230	-
VARIATION S DE TRESORERIE	<u>(13 813 119)</u>	<u>(43 173 485)</u>
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>32 529 322</u>	<u>75 702 807</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u>18 716 203</u>	<u>32 529 322</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

« GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES »

31/12/2018

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

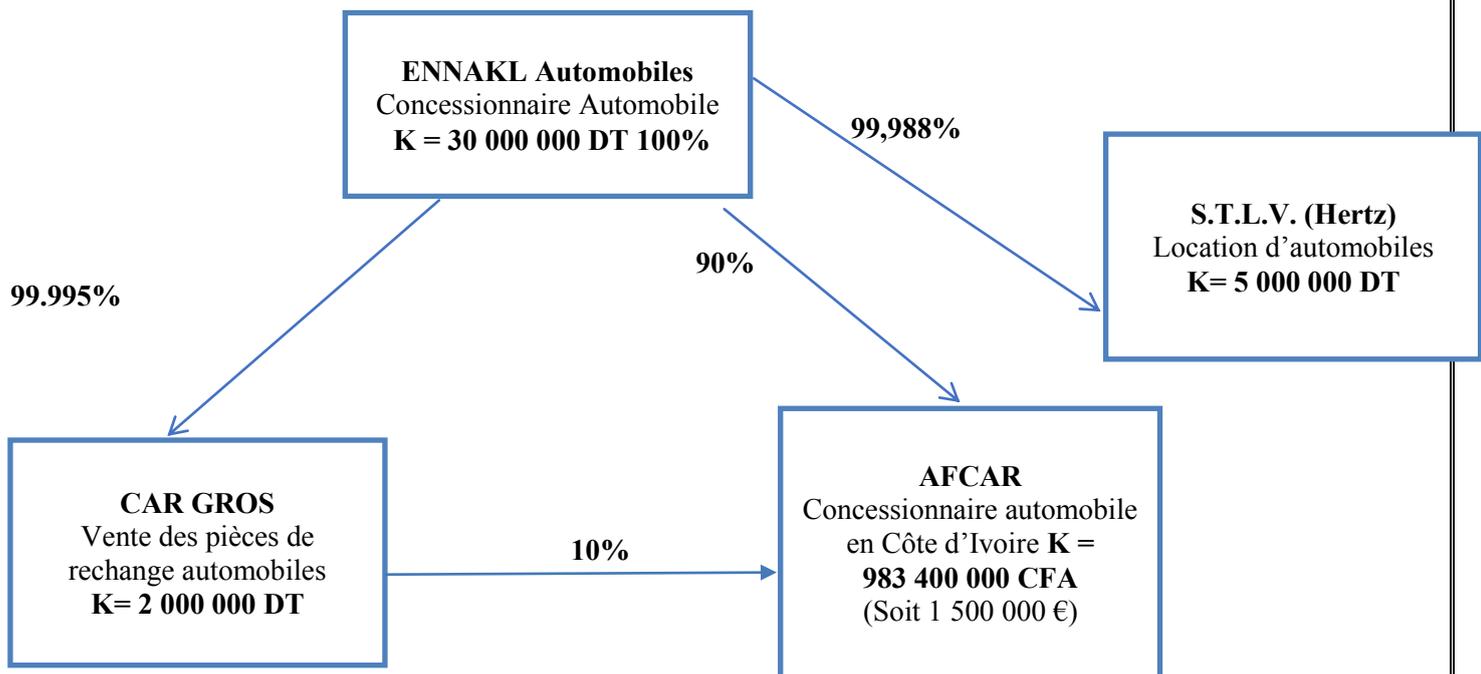
Structure du Capital au 31/12/2018

- Capital Social : 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

Activité du groupe :

Le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA** et des pièces de rechange desdits marques par l'intermédiaire de sa filiale **CAR GROS** ainsi que le service après-vente.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



2. Notes aux états financiers

Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2018 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- La norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- La norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- La norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- La norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises*.

La comptabilisation des impôts sur le résultat a été effectuée conformément à la Norme Comptable Internationale IAS 12, *impôts sur le résultat*, en absence de norme comptable nationale.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a adopté le modèle de référence de présentation de l'état de résultat prévu par la norme comptable Tunisienne générale NC 01, et ce pour une meilleure présentation des performances du groupe.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la NC 01.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2018.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS)

Principales méthodes comptables

- a. **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.
- b. **Les immobilisations financières** sont initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.
- c. **Les titres de participation** : Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'usage.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- d. **Les stocks** sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Les sociétés du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. Le coût d'acquisition est déterminé suivant la nature des stocks comme suit :
 - Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.
 - Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.
 - Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.
 - Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3ème année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

- e. **Les liquidités & équivalents de liquidités** sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Périmètre et méthodes de consolidation

- f. **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :
 - La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
 - La société filiale : « CAR GROS » ;
 - La société filiale : « AF CAR ».
 - La société filiale : « STLV »
- g. **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

❖ L'intégration globale :

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL

AUTOMOBILES ». Elle consiste :

- *au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT – et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires ;
 - *au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre résultat consolidé et ce qui revient aux minoritaires.
- h. Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
- i. Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
- j. Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés. Il est à préciser que les impôts différés ont été actualisés au taux de 35% vu le changement du taux d'imposition à partir de 2019.

2.2. Présentation des postes du bilan consolidé

Note A-1 : Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2018 pour une valeur brute de 2 767 216 Dinars. Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33 %.

Note A-1: Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2018 un montant brut de 96 424 165 Dinars.

Le détail de ces immobilisations ainsi que leur amortissement sont présentés dans le tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2018.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Taux</i>
Constructions	5 %
Matériel de transport	20 %
Inst. Générales, A.A.I.	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 %

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2018

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES							AMORTISSEMENTS LINEAIRES						Valeur comptable nette au 31/12/2018
	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Incidence taux de change	Régularisation	31/12/2018	31/12/2017	Dotation aux amortissement	Amorts des cessions	Incidence taux de change	Régularisation	Cumul des amortissements AU 31/12/2018	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES														
Droit au bail	157 233	-	-	-	-	(157 233)	-	42 777	-	-	-	(42 777)	-	-
Franchise	-	44 853	-	-	-	-	44 853	-	7 946	-	-	-	7 946	36 907
Licences & Logiciels informatiques	2 617 631	147 434	-	-	-	(42 702)	2 722 363	2 404 138	140 957	-	-	(39 345)	2 505 748	216 615
Total immobilisations incorporelles	2 774 864	192 287	-	-	-	(199 935)	2 767 216	2 446 915	148 903	-	-	(82 122)	2 513 695	253 521
IMMOBILISATIONS CORPORELLES														
Terrains	9 648 736	6 839 301	-	-	-	-	16 488 037	-	-	-	-	-	-	16 488 037
Constructions	24 576 460	52 305	-	58 604	-	-	24 687 369	8 588 769	957 275	-	-	(2 008)	9 544 037	15 143 332
A A I Techniques & Générales	14 401 228	808 729	(95 987)	12 354	28 770	(404 885)	14 750 207	6 043 935	1 212 184	(67 991)	3 398	(60 637)	7 130 888	7 619 319
Matériels de transport	3 682 981	3 146 316	(719 884)	-	-	-	6 109 414	2 066 367	848 668	(652 303)	-	0	2 262 731	3 846 682
Matériels de localisation	-	21 815	-	-	-	-	21 815	-	2 597	-	-	-	2 597	19 218
Equipements de bureau	1 910 899	252 386	-	-	281	(17 025)	2 146 541	848 175	177 525	-	91	46 832	1 072 622	1 073 919
Matériels informatiques	1 845 928	137 193	-	-	1 919	51 147	2 036 187	1 317 066	212 503	-	45	92 755	1 622 369	413 817
Matériels et outillages	6 246 422	832 594	-	-	-	(20 937)	7 058 079	3 152 563	479 366	-	-	(26 240)	3 605 688	3 452 391
Immobilisations en cours	14 450 455	8 791 425	-	(70 958)	-	(44 407)	23 126 515	-	-	-	-	-	-	23 126 515
Total immobilisations corporelles	76 763 109	20 882 064	(815 872)	-	30 970	(436 107)	96 424 163	22 016 875	3 890 118	(720 295)	3 534	50 702	25 240 932	71 183 231
Avances et commandes sur														-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	79 537 973	21 074 351	(815 872)	-	30 970	(636 043)	99 191 379	24 463 790	4 039 021	(720 295)	3 534	(31 420)	27 754 627	71 436 752

Note A-2 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe **Ennaki Automobiles** ont totalisé au 31/12/2018 un montant net de 65 850 024 DT.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Immobilisations financières	déc.-18	déc.-17
Titres de participations	48 657 973	45 555 035
Titres immobilisés SICAR	14 000 000	14 000 000
Dépôt et cautionnement	986 276	637 478
Prêts au personnel LT	2 205 776	534 470
Total	65 850 025	60 726 983

Note A-3 : Stocks

Les stocks du groupe **Ennaki Automobiles** totalisent un montant brut de 100 836 406 DT au 31 décembre 2018. Ils sont provisionnés à hauteur de 4.1% et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et des travaux en cours.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser leurs stocks. Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Une provision est constatée par modèle sur les stocks de véhicules neufs ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans.
Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.

Le stock est réparti comme suit :

Stocks	déc.-18	déc.-17
Stock véhicules neufs	74 354 020	44 134 810
Volkswagen	5 511 094	9 819 151
Volkswagen Utilitaires	2 561 634	2 795 703
Audi	10 559 767	9 433 359
Porsche	5 695 397	7 217 957
MAN	447 281	680 281
SEAT	15 227 205	7 103 718
Škoda	3 236 141	4 076 893
Stock véhicules neufs en transit et encours de dédouanement	31 115 501	3 007 748
Stock pièces de rechanges	23 475 605	17 085 641
Stock pièces de rechanges en transit	1 626 226	2 973 024
Stock véhicules d'occasions	604 500	-
Stock travaux en cours	768 735	680 602
Stock carburants et lubrifiants	7 320	23 803
Autres Stocks	26 482 386	20 763 070
Provision	(4 168 035)	(3 460 879)
Total	96 668 371	61 437 001

Note A-4 : Clients & comptes rattachés

Le poste clients présente au 31/12/2018 un solde net de 48 495 106 Dinars contre un solde de 37 615 136 DT au 31/12/2017. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-18	déc.-17
Clients compte courant	18 163 337	22 457 728
Effets à recevoir	31 109 434	15 403 490
Clients douteux	862 191	857 692
Effets et chèques impayés	202 137	315 791
Sous-total	50 337 099	39 034 701
Provision	(1 841 993)	(1 419 565)
Total	48 495 106	37 15 136

Note A-5 : Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2018 un solde de 8 099 486 DT contre un solde de 10 800 011 DT en 2017. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-18	déc.-17
Avances et prêts au personnel CT	1 102 857	212 062
Autres comptes débiteurs	6 438	2 940 621
Autres impôts et taxes	1 126 648	4 051 302
Crédit d'impôt	320 871	-
Fournisseurs avances et acomptes	302 289	594 919
Charges constatées d'avance	669 979	34 845
Produits à recevoir	5 084 198	3 014 257
Sous-total	8 613 280	10 848 006
Provision	(513 794)	(47 995)
Total	8 099 486	10 800 011

Note A-6 : Impôt différé

L'actif d'impôt différé du groupe présente au 31/12/2018 un solde net de 918 801 DT contre un solde de 3 116 650 DT en 2017 :

Impôt différé		
	déc.-18	déc.-17
Actif d'impôts différés	1 135 194	6 810 445
Passif d'impôts différés	-216 393	-3 693 795
Actif d'impôts différés Nets	918 801	3 116 650

Note A-7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités du groupe présente au 31/12/2018 un solde brut de 18 716 204 DT contre un solde de 32 529 322 DT en 2017 et se détaillent comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités	déc.-18	déc.-17
Placements SICAV	-	5 478 410
Placements à court terme	-	295 048
Effets à l'encaissement	2 635 683	9 954 410
Chèques à l'encaissement	2 366 940	2 976 572
Banques créditrices	13 699 352	13 811 632
Caisses	14 229	13 250
Total	18 716 204	32 529 322

Note A-8 : Capitaux propres

Le total des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires au 31/12/2018 est de 136 028 652 Dinars contre un solde de 135 757 585 Dinars au 31/12/2017.

Désignation	Capital	Réserves	Résultat	Total
Capitaux propres consolidés & IM au 31/12/2017	30 000 000	75 983 377	29 774 208	135 757 585
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2017				
Affectation en résultats reportés		29 774 208	(29 774 208)	-
Dividendes distribués		(19 500 000)		(19 500 000)
Mouvements sur fonds social		(1 366 336)		(1 366 336)
Indemnité de départ à la retraite		(529 914)		(529 914)
Résultat de la période			23 474 059	23 474 059
Variation de l'écart de conversion		429 230		429 230
Impact des ajustements de consolidation 2018		(2 235 972)		(2 235 972)
Capitaux propres consolidés & IM au 31/12/2018	30 000 000	82 554 593	23 474 059	136 028 652
Capitaux propres consolidés	30 000 000	82 553 264	23 473 757	136 027 021
Part des minoritaires		1 329	302	1 631

Note A-9 : Passifs non courants :

Le poste passifs non courants présente au 31/12/2018 un solde de 22 381 902 DT. Ce poste se détaille comme suit :

Passifs non courants	déc.-18	déc.-17
	Emprunt Attijari Bank	15 408 625
Emprunt Leasing	505 782	-
Provision pour risques et charges	5 782 077	5 644 058
Dépôts & cautionnements	4 000	4 000
Indemnité pour départ à la retraite	681 418	-
Total	22 381 902	25 505 118

Note A-10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs présente au 31/12/2018 un solde de 132 549 663 DT. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés	déc.-18	déc.-17
	Fournisseurs locaux	4 901 071
Fournisseurs d'immobilisations	1 658 953	2 647 453
Fournisseurs étrangers	90 758 902	71 613 601
Fournisseurs effets à payer	13 428	16 336
Fournisseurs retenue de garantie	2 486 815	1 672 286
Fournisseurs factures non parvenues	32 730 494	5 980 772
Total	132 549 663	85 336 103

Note A-11 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2018 un solde de 9 464 744 DT. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	déc.-18	déc.-17
Personnel et comptes rattachés	-	216 936
Etats impôts et taxes	3 479 827	5 510 633
Provision pour congés payés	643 802	470 054
Débours douanes	88 827	189 727
Actionnaires dividendes à payer	300	-
Caisse de sécurité sociale	1 611 620	1 242 223
Assurance groupe	389 237	184 552
Charges à payer	3 127 320	2 636 924
Produits constatés d'avances	73 282	60 000
Créditeurs divers	50 529	46 492
Total	9 464 744	10 557 541

Note A-12 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du groupe présente au 31/12/2018 un solde de 9 759 785 DT ; :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	déc.-18	déc.-17
Échéances à moins d'un an sur emprunts	4 448 435	4 142 940
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail	311 350	-
Billets à ordres Amen Bank	5 000 000	-
Total	9 759 785	4 142 940

2.3. Présentation des postes de l'état de résultat consolidé

Note A-13 : Revenus

Le chiffre d'affaires du groupe **Ennaki Automobiles** totalise un montant de 404 119 655 DT au 31/12/2018 contre 422 573 933 Dinars au 31/12/2017, et se détaille comme suit :

Revenus	déc.-18	déc.-17
Ventes véhicules neufs	336 465 587	361 882 809
Ventes véhicules d'occasion	669 820	-
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	62 667 807	56 588 677
Ventes travaux atelier	3 490 523	3 761 793
Ventes carburants	119 393	5 820
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	156 223	149 977
Ventes accessoires véhicules neufs	380 361	185 357
Ventes prestation de service de location	169 941	-
Total	404 119 655	422 573 933

Note A-14 : Coût des ventes

Le poste coût des ventes du groupe **Ennaki Automobiles** totalise un montant de 334 366 577 DT au 31/12/2018 contre un solde de 357 489 323 au 31/12/2017, et se détaille comme suit :

Coût des ventes	déc.-18	déc.-17
Achats de Véhicules neufs	245 903 548	254 499 111
Achats de Véhicules d'occasion	1 149 688	-
Achats de pièces de rechange, accessoires et consommables	44 751 921	43 169 124
Autres frais sur achats	74 777 226	72 339 125
Travaux extérieurs	219 231	173 419
Charge personnel direct	3 289 964	2 573 167
Variation de stocks	1 (35 725 001)	(15 264 823)
Total	334 366 577	357 489 323

1 Variation de stocks

Variation de stocks	déc.-18	déc.-17
Variation du stock de véhicules neufs	(29 841 295)	(10 600 058)
Variation du stock de véhicules d'occasions	(604 500)	-
Variation du stock de pièces de rechange	(5 207 556)	(4 986 428)
Variation du stock des travaux encours	(88 133)	320 699
Variation du stock de carburants et lubrifiants	16 483	964
Total	(35 725 001)	(15 264 823)

Note A-15: Frais de distribution & d'administration

Les frais de distribution & d'administration du groupe présentent au 31/12/2018 un solde de 38 503 141 DT contre un solde de 34 012 616 Dinars au 31/12/2017. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration	déc.-18	déc.-17
Charge de personnel	19 125 158	16 312 312
Frais déplacements	1 177 871	1 169 808
Publicité et insertion	801 870	1 063 680
Consommable	176 331	207 803
Cadeaux, Réception et restaurations	190 714	216 106
Vêtements de Travail	116 670	138 688
Formation	175 928	256 483
Autres Frais sur Vente	2 693 476	2 789 327
Location diverses	664 123	89 901
Achat divers par caisses	93 840	-
Abonnement	527 141	414 170
Assurance	493 281	1 547 293
Dons et subvention	27 024	24 000
Energie	868 718	473 993
Entretien et réparation	843 698	630 712
Fournitures de bureaux	357 464	262 898
Frais bancaire	1 878 295	1 372 134
Gardiennage	644 931	596 074
Honoraires	1 848 596	881 837
Dotations aux amortissements	4 036 757	3 992 632
Impôts & Taxes	1 761 255	1 572 765
Total	38 503 141	34 012 616

Note A-16 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe **Ennaki Automobiles** totalisent un montant de 2 750 123 DT au 31/12/2018 contre un solde de 753 647 Dinars au 31/12/2017, et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	déc.-18	déc.-17
Dotations aux provisions sur stocks	1 747 565	701 147
Dotations aux Provisions sur créances	1 002 558	52 500
Total	2 750 123	753 647

Note A-17 : Autres produits d'exploitation

Le poste des autres produits d'exploitation du groupe présente au 31/12/2018 un solde de 1 684 474 DT contre un solde de 1 709 391 DT au 31/12/2017. Ce poste se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation	déc.-18	déc.-17
Ristournes TFP	177 721	166 487
Location	151 968	125 188
Frais de gestion et autres services	132 089	136 057
Produits divers	10 527	-
Reprise de provisions sur stocks VN	1 040 410	1 228 659
Reprise de Provisions sur créances	171 759	53 000
Total	1 684 474	1 709 391

Note A-18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe **Ennaki Automobiles** totalisent un montant de 2 230 211 DT au 31/12/2018 contre un solde de 213 743 DT au 31/12/2017, et se détaillent comme suit :

Charges financières nettes	déc.-18	déc.-17
Intérêts sur crédit bancaire	1 858 549	-
Intérêts sur crédit-bail	44 244	-
Intérêts sur comptes courants	327 418	213 743
Total	2 230 211	213 743

Note A-19 : Produits des placements

Les produits des placements du groupe **Ennaki Automobiles** totalisent un montant de 3 220 885 DT au 31/12/2018 contre un solde de 4 463 477 Dinars au 31/12/2017, et se détaillent comme suit :

Produits des placements	déc.-18	déc.-17
Produits net sur placements	107 672	1 614 211
Dividendes reçus	2 917 920	2 491 177
Intérêts créditeurs	195 293	358 089
Total	3 220 885	4 463 477

Note A-20 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe **Ennaki Automobiles** totalisent un montant de 959 441 DT au 31/12/2018 contre un solde 2 626 924 Dinars au 31/12/2017, et se détaillent comme suit :

Autres gains ordinaires	déc.-18	déc.-17
Produits non récurrents	547 854	2 364 549
Profits sur cessions d'immobilisations	411 588	262 375
Total	959 442	2 626 924

Note A-21 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du groupe **Ennaki Automobiles** totalisent un montant de 551 288 DT au 31/12/2018 contre un solde de 1 353 326 DT au 31/12/2017, et se détaillent comme suit :

Autres pertes ordinaires	déc.-18	déc.-17
Autres pertes	65 200	304 233
Pertes sur créances irrécouvrables	289 501	17 236
Dotations aux provisions pour risques et charges	629 361	1 022 721
Reprise sur provisions pour risques et charges	(491 950)	(141 606)
Différences de règlement et débours	1 803	21 752
Pénalités de retard	57 373	128 991
Total	551 288	1 353 327

Note A-22 - Etat des engagements hors bilan consolidés au 31-12-2018 :

Engagement en Euros :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	23 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BH	5 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATTIJARI BANK	16 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	7 700 399 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	100 033 USD

Engagement en Dinars :

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 31/12/2018
Ennakl Automobiles	FINANCEMENT DROITS DOUANE	1 000 000 DT
Ennakl Automobiles	DECOUVERT EN COMPTE	- DT
Ennakl Automobiles	ADMISSIONS TEMPORAIRES	2 666 000 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	8 900 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	863 952 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	1 194 138 DT
Total		5 732 990 DT

BIAT

Société	Nature	Montant au 31/12/2018
Ennakl Automobiles	ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	1 385 342 DT
Total		1 385 342 DT

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 31/12/2018
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	29 207 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260 DT
Car Gros	CAUTIONS DEFINITIVES	35 000 DT
Total		93 468 DT

UBCI

Société	Nature	Montant au 31/12/2018
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	1 500 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	3 900 DT
Total		5 400 DT

ATTIJARI BANK

Société	Nature	Montant au 31/12/2018
Car Gros	CAUTIONS BANCAIRES	900 000 DT
Total		900 000 DT

Effets remis à l'escompte non échus :

Société	Banque	Montant au 31/12/2018
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	15 670 519 DT
Ennakl Automobiles	ATTIJARI BANK	7 491 147 DT
Total		23 161 666 DT

Note A-23 - Informations sur les parties liées consolidés :

- Au cours de l'exercice 2018, **Ennakl Automobiles** a souscrit et encaissé des billets à ordre au bénéfice de l'Amen Bank pour un montant de 9.974.899 DT aux modalités suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
 - Echéance : 90 jours

Au 31 décembre 2018, les billets à ordre non échus présentent un solde de 5.000.000 DT.
- La société Amen Corporate Finance a facturé à **Ennakl Automobiles** des frais de conseil et d'assistance pour un montant de 45.000 DT hors taxes dans le cadre de la convention de prestation de services signée le 12 juin 2018.
- **Ennakl Automobiles** a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 1.929.826 DT hors taxes. Aussi, **Car Gros** a encourus auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 250 196 DT relatifs à l'exercice 2018.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées par **Ennakl Automobiles** avec les parties liées du groupe Amen et du groupe PGH totalisent ce qui suit (En hors taxes):
 - Amen Bank : 603.148 DT
 - COMAR Assurances : 106.377 DT
 - Café Ben Yedder : 51.177 DT
 - Café Bondin : 39.813 DT
 - PGI Holding : 13.658 DT
 - Poulina Group Holding : 350.058 DT
 - Parenin : 372.650
 - SBF : 4.331 DT
 - Amen Santé : 889 DT
 - Clinique Amen Béja : 273 DT
- **Ennakl Automobiles** a acquis au cours de l'exercice 2017 un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26.529.604 DT dont 24.000.000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2018 à hauteur de 4.142.940 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1.765.890 DT.
- Au 31 décembre 2018, Les fonds gérés de la société **Ennakl Automobiles** déposés auprès de l'Amen SICAR au cours des exercices antérieurs, présentent un solde de 14.000.000 DT, se détaillant comme suit:

Montant en DT	Année de souscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

Au 31 décembre 2018, **Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer un montant s'élevant à 140.000 DT, au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1

% au profit de l'Amen SICAR.

- En 2015, **Ennakl Automobiles** a souscrit 33.000 obligations de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Valeur nominale : 100 DT
 - Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
 - Nombre d'obligations : 33 000
 - Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1^{ère} année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2018, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 159.377 DT. La valeur de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 1.320.000 DT. Par ailleurs, **Ennakl Automobiles** a inscrit en produits à recevoir, au cours de l'exercice 2018, les intérêts courus et non encore échus totalisant 82.500 DT.

- La société PGI Holding a facturé à **Ennakl Automobiles** 160.000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- **Ennakl Automobiles** a encouru en 2018 un montant s'élevant à 4.092.273 DT hors taxes dans le cadre du marché des travaux de constructions et d'aménagements conclus avec la société SBF.
- La société **Tunisie Leasing** a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2018 pour un montant total de 32 961 761 DT hors taxes.
- La société **ATL** a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2018 pour un montant total de 25 511 480 DT hors taxes.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2018, la société **Ennakl Automobiles** a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs)

Rémunérations servies aux dirigeants Ennakl Automobiles:

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Ahmed Maher JAIET		M. Laaroussi BEN YEDDER	
	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Salaire, primes et avantages ⁽¹⁾	573 616	-	280 416	-	235 416	-

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018. Au titre de l'exercice 2018, la charge s'élève à 46.000 DT non encore réglée à la date de clôture.

Tunis, le 29 mars 2019
Messieurs les Actionnaires du Groupe
ENNAKL AUTOMOBILES S.A.
Z.I. Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

1- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018, nous avons effectué l'audit les états financiers consolidés du groupe ENNAKL AUTOMOBILES S.A (« Le Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2018, un total du bilan consolidé de 310 401 139 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 136 027 021 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 23 473 757 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'Opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat consolidé au 31 décembre 2018, pour un montant de 404 119 655 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 336 465 587 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clés pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

Rapport d'activité du groupe :

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, en application de l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005.

Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés :

Le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit et notamment :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration de la

société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Cabinet Salah Meziou

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner